

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

27 JANVIER 2026

Le 27 janvier 2026 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 21 janvier 2026.** **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BOUZOULA Yasmina, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à Roy R.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, LEROY Anne, LOUHET Damien, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François, VENUAT Éric,
Secrétaire de séance : VINCENT Michel En exercice : 44. Présents : 23. Votants : 28

1- Adoption du Procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2025

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

2- Compte-rendu de l'exercice des délégations

➤ Remplacement des couvertures du stade nautique Lot n°2

- Titulaire : 2 BL Couvertures
- Montant : 83 412 € TTC
- Date de signature : 19/11/2025

➤ Remplacement des couvertures du stade nautique Lot n°1 Désamiantage

- Titulaire : Allier Désamiantage
- Montant : 29 244 € TTC
- Date de signature : 19/11/2025

➤ Travaux Amphélia Imphy

- Titulaire : Centre Voirie
- Montant : 109 452 € TTC
- Date de signature : 04/12/2025

- MO Bâtiment économique Four à Chaux
 - Titulaire : SARL Morpho Architecture
 - Montant : 131 040 € TTC
 - Date de signature : 06/11/2025

- Evaluation PCAET 2020-2025
 - Titulaire : ALGOE
 - Montant : 20 707,50 € TTC
 - Date de signature : 22/12/2025

- Travaux chambre froide du Port – Budget Locations
 - Titulaire : GILET ET BERNARD
 - Montant : 2 885,26 € HT
 - Date de signature : 08/12/2025

- Commande de 5 PAV – Budget SDMA
 - Titulaire : QUADRIA Environnement
 - Montant : 6 694,80 € HT
 - Date de signature : 13/01/2026

- Formation logiciel Ecocito – Budget SDMA
 - Titulaire : TRADIM
 - Montant : 1 440 € TTC
 - Date de signature : 17/12/2025

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

3- Affaires financières - Présentation du rapport d'orientation budgétaire - Rapporteur : Jean-Yves FOREST

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Introduction

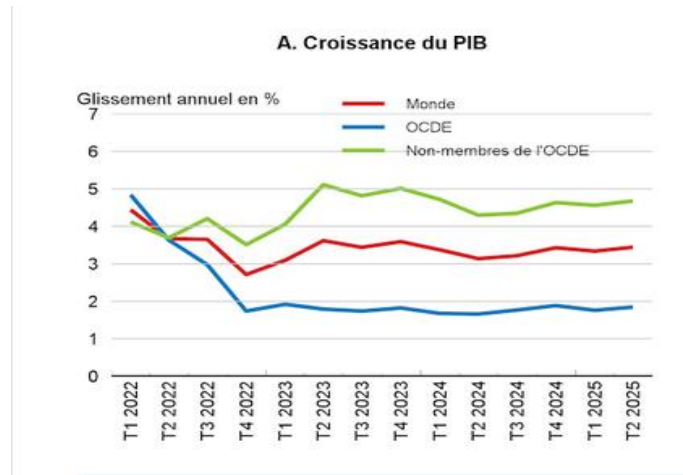
La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

I - Contexte et Impacts

1) Le contexte macroéconomique

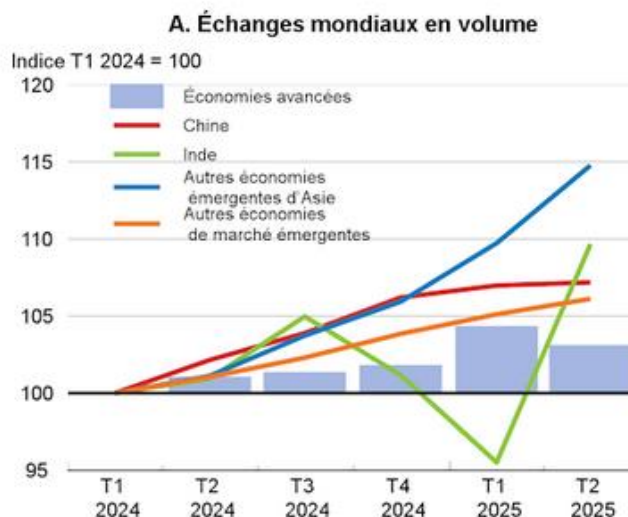
Projections de croissance du PIB réel pour 2025,2026 et 2027



La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer

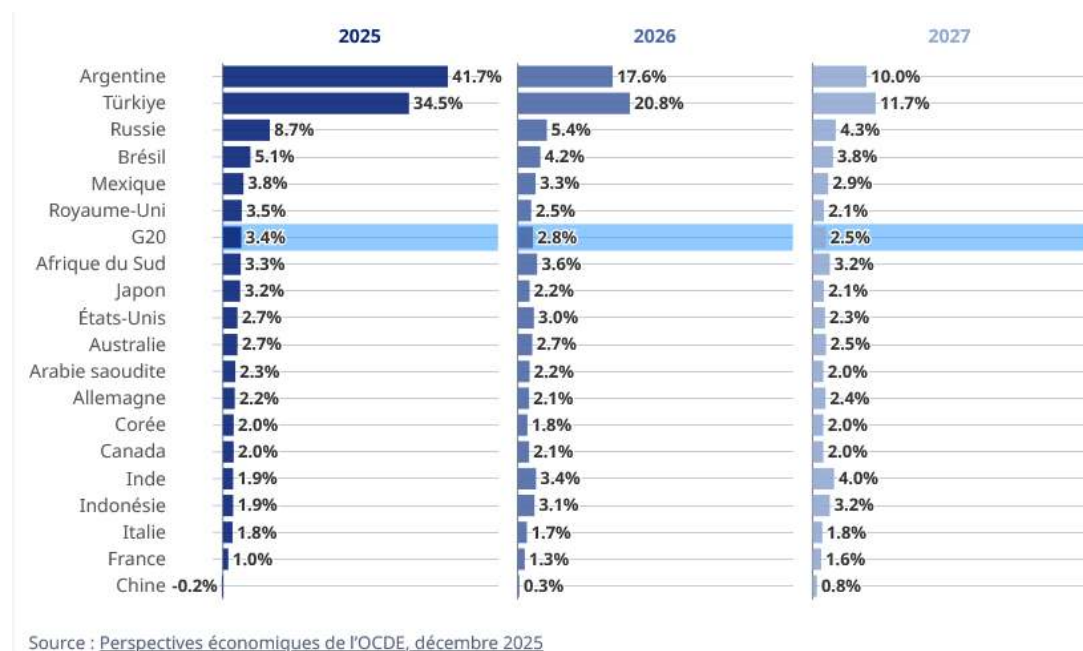
La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.2 % en 2025 à 2.9 % en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1 % en 2027.

L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique. La croissance devrait repartir à la hausse dans la seconde moitié de l'année 2026, à mesure que l'impact des droits de douane s'estompera, que les conditions financières s'amélioreront et que la baisse de l'inflation soutiendra la demande, sachant que les économies asiatiques émergentes resteront les principaux moteurs de la croissance mondiale.



La croissance soutenue des échanges dans les pays émergents d'Asie s'explique en partie par la progression rapide des volumes d'importations chinoises, qui ont augmenté, en rythme annualisé, de 9.8 % au deuxième trimestre, alors même que les exportations vers les États-Unis reculaient. Dans de nombreuses économies asiatiques, les échanges sont également soutenus par une forte hausse des échanges de biens nécessaires à l'IA, associée à la croissance rapide des investissements en équipements TIC aux États-Unis et dans d'autres économies.

Projections d'inflation globale pour 2025,2026,2027



L'inflation devrait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales

L'inflation globale demeure persistante dans certaines régions, mais devrait se replier vers l'objectif d'ici à 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies.

L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3.4 % cette année à 2.8 % en 2026 et 2.5 % en 2027.

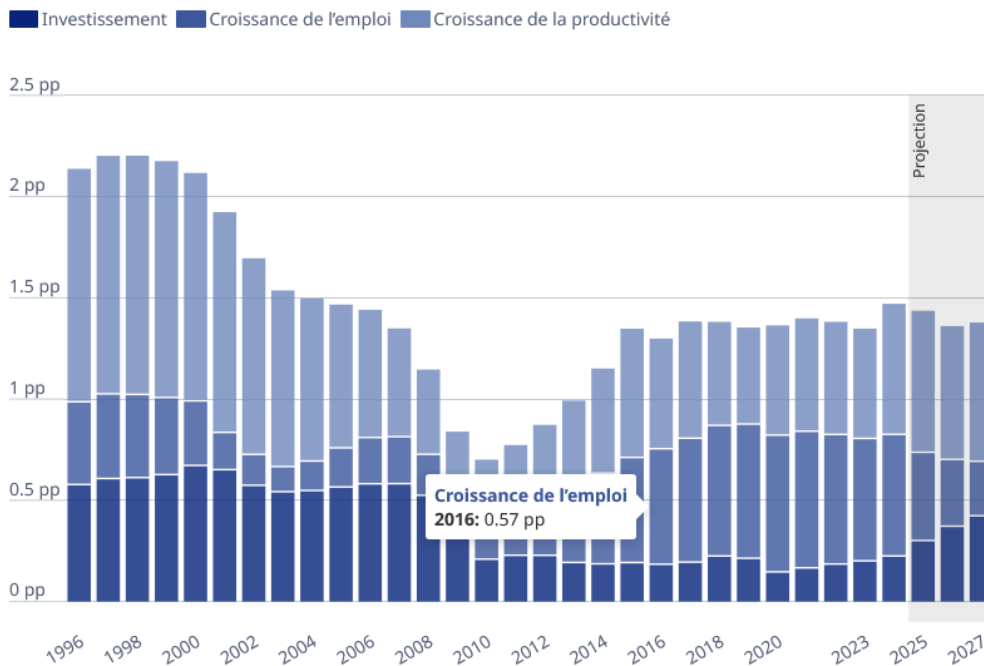
Des réformes structurelles sont essentielles pour renforcer les perspectives de croissance

La croissance de la productivité et le dynamisme économique ont ralenti au cours des deux dernières décennies. Depuis la fin des années 1990, la croissance de la production par habitant a diminué d'environ un point de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que le ralentissement continu de la productivité multifactorielle fait craindre un essoufflement des moteurs de l'innovation et de la dynamique des entreprises.

La croissance serait plus vigoureuse si les pouvoirs publics poursuivaient les réformes structurelles. Des réformes de la réglementation pourraient notamment renforcer la dynamique des entreprises et la croissance de la productivité.

Décomposition de la croissance du PIB potentiel par habitant de la zone OCDE

En points de % (pp)

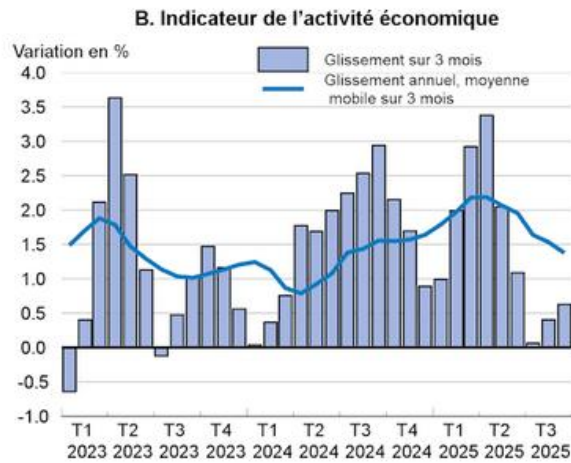
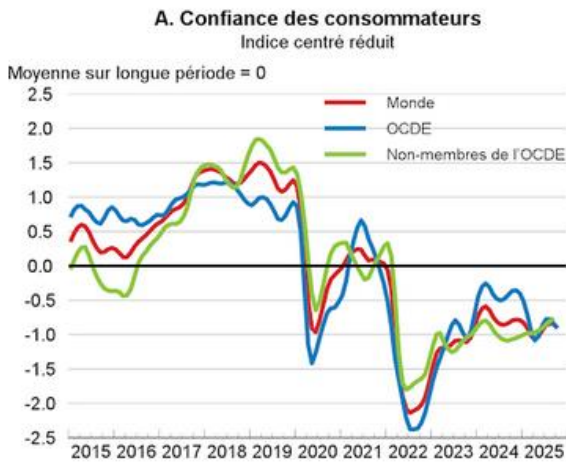


Investissement : capital par travailleur. Productivité : efficacité tendancielle du travail. Croissance de l'emploi : somme de la proportion tendancielle de personnes d'âge actif et du taux d'emploi tendanciel.
Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

La croissance de la production est restée soutenue jusqu'en octobre dans la plupart des économies, avec une confirmation en novembre pour les économies avancées. Cependant, certains indicateurs montrent un ralentissement, notamment en Allemagne et au Japon, tandis que la Chine et les États-Unis maintiennent une croissance régulière. Malgré l'incertitude liée aux politiques publiques, les intentions d'investissement des grandes entreprises américaines ne semblent pas faiblir. En revanche, la confiance des consommateurs demeure faible, en partie à cause de la hausse des prix alimentaires.

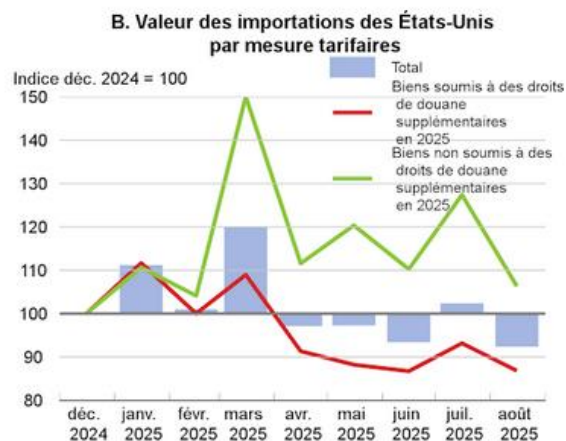
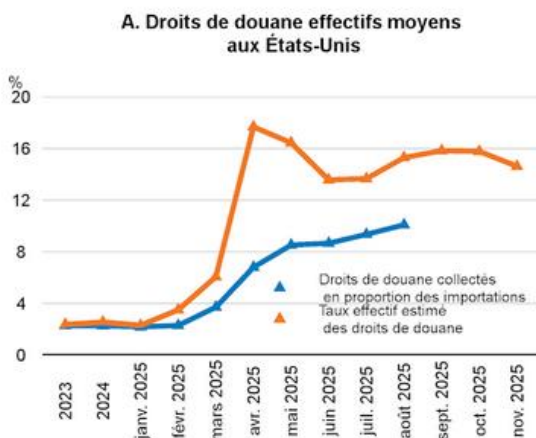
Un indicateur composite révèle une modération de la croissance au troisième trimestre 2025 dans 14 économies avancées et émergentes. Par ailleurs, les États-Unis ont réduit leur taux effectif de droits de douane sur les importations (14 % en novembre contre 15,4 % auparavant), grâce à des baisses sur les produits chinois et à des accords commerciaux avec plusieurs partenaires (UE, Japon, Suisse, Corée, et pays émergents). Toutefois, certains droits ont été relevés, notamment sur l'acier, l'aluminium et les produits semi-finis contenant du cuivre. L'élargissement des exemptions agricoles et la conformité accrue des importations canadiennes et mexicaines à l'ACEUM ont également contribué à cette baisse.

La confiance des consommateurs reste faible et certains indicateurs révèlent un ralentissement économique



Les effets des droits de douane appliqués par les Etats-Unis se font de plus en plus ressentir

Les effets de la hausse des droits de douane ne se font pas encore pleinement sentir dans l'économie américaine, ce qui tient à une conjonction de facteurs : l'utilisation par les entreprises de leurs stocks et de leurs marges bénéficiaires conséquentes pour absorber l'impact initial de la hausse des droits de douane ou s'en protéger, les délais entre l'annonce et la mise en œuvre effective du relèvement des taux de droits de douane, et l'exemption des nouveaux taux pour les marchandises déjà en transit. Les taux tarifaires mensuels observés, calculés à partir des statistiques des recettes publiques et des échanges commerciaux des États-Unis ont fortement grimpé cette année, mais ils sont inférieurs aux taux tarifaires effectifs estimés, ce qui laisse augurer une augmentation du recouvrement des droits de douane dans les mois à venir. L'ampleur de l'écart entre les recettes recouvrées et les droits de douane effectifs estimés varie selon les types de biens. Les taux de recouvrement des droits de douane sur les voitures et les pièces détachées, ainsi que sur l'acier et l'aluminium, lesquels sont en vigueur depuis un certain temps et comportent peu d'exceptions à l'échelle mondiale, sont plus proches de leurs taux effectifs que dans le cas d'autres biens.

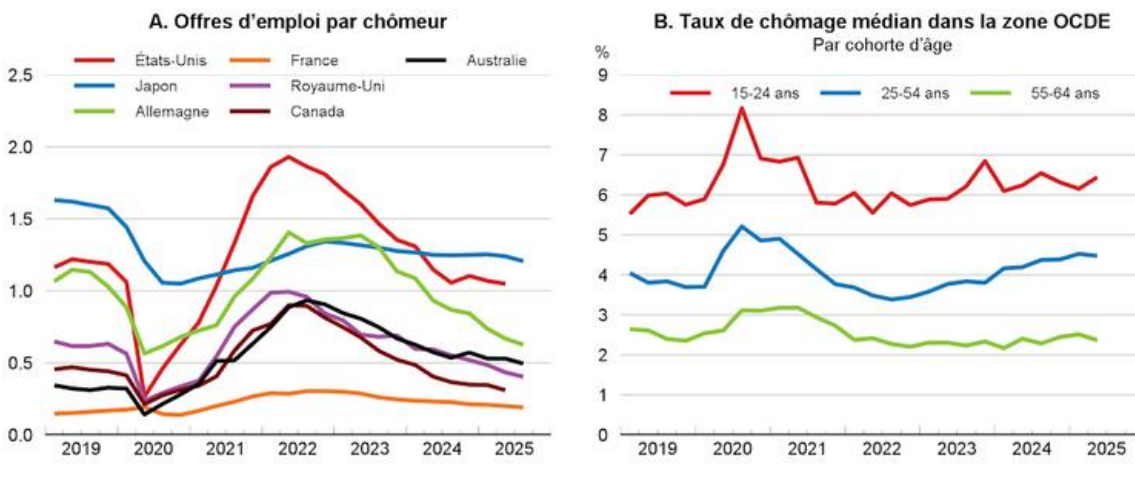


Malgré les effets décalés de la hausse des droits de douane, la valeur des biens importés aux États-Unis soumis à des droits de douane a fortement diminué par rapport à celle des biens qui en sont exemptés. Ce constat donne à penser que les droits de douane influent sur la demande et continueront de peser sur les volumes d'échanges à mesure que les mesures tarifaires annoncées prendront pleinement effet, ce qui pourrait, par ricochet, influencer encore sur le taux effectif estimé des droits de douane et réduire ainsi l'écart avec les droits perçus. La vigueur

persistante de la demande de produits technologiques devrait continuer de soutenir quelque peu les échanges mondiaux, même si les nouvelles commandes à l'exportation de produits manufacturés restent relativement faibles dans la plupart des grandes économies, à l'exception des économies de marché émergentes d'Asie. L'incertitude liée à la politique commerciale a diminué par rapport aux niveaux inédits observés il y a peu, mais les annonces récentes concernant de nouvelles modifications des obstacles tarifaires bilatéraux et le renforcement éventuel des conditions d'octroi de licences d'exportation de terres rares en Chine pourraient à nouveau l'accroître.

Les marchés du travail montrent des signes de faiblesse

La demande de main-d'œuvre a montré de nouveaux signes de modération cette année. Le nombre d'offres d'emploi par chômeur a dans l'ensemble continué de diminuer et est désormais inférieur à la moyenne de 2019 dans de nombreuses grandes économies, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Canada et au Japon. Au niveau sectoriel, les mesures d'offres d'emploi dans les services administratifs et les services d'aide, incluant les services d'emploi temporaire, attestent un recul particulièrement net dans tous les pays. Le taux de chômage dans l'économie médiane de l'OCDE s'est orienté à la hausse, passant de 5,2 % au premier semestre de 2024 à 5,5 % au troisième trimestre de 2025, en raison d'évolutions au sein de la population âgée de 25 à 54 ans. Cette situation s'explique toutefois en partie par l'augmentation des taux d'activité. Un accroissement de ces taux a été observé pour toutes les grandes cohortes d'âge dans de nombreuses économies européennes, dont le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, la Lettonie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Tchéquie.



Que peuvent faire les pouvoirs publics ?

Œuvrer ensemble à l'atténuation des tensions commerciales

Les pays doivent parvenir à coopérer dans le cadre du système commercial mondial et s'efforcer de travailler ensemble pour rendre la politique commerciale plus prévisible et dissiper durablement les tensions commerciales.

Rester vigilants face aux risques d'inflation

Les banques centrales devraient rester vigilantes face aux évolutions de la dynamique de l'inflation. Elles peuvent continuer d'abaisser progressivement les taux directeurs dans les économies où l'inflation sous-jacente se modère et les anticipations restent ancrées, mais devraient rester plus prudentes dans les économies qui sont en proie à des tensions sur les prix liées aux droits de douane.

Renforcer les cadres de la stabilité financière

Des valorisations élevées sur les marchés financiers, liées notamment à la croissance rapide de la capitalisation boursière des crypto-actifs, et les liens de plus en plus étroits entre les banques et les institutions financières non bancaires exigent une vigilance accrue pour préserver la stabilité financière. Un suivi et une surveillance effectifs et une réglementation solide s'imposent, conformément aux normes recommandées au niveau international, et des réformes doivent être mises en œuvre dans les différentes économies en temps opportun et de manière cohérente afin de réduire au minimum les possibilités d'arbitrage réglementaire.

Renforcer la discipline budgétaire et la viabilité des finances publiques à long terme

Les pays doivent assurer la viabilité de leur dette en s'appuyant sur des plans budgétaires à moyen terme crédibles, en redoublant d'efforts pour maîtriser les dépenses, améliorer leur efficacité et les redéployer, et en augmentant les recettes, tout en continuant d'apporter un soutien ciblé aux groupes vulnérables.

Engager des réformes structurelles ambitieuses

La marge de manœuvre budgétaire limitée dans de nombreuses économies, les nouveaux obstacles aux échanges et la faiblesse des perspectives de croissance soulignent la nécessité d'engager des réformes qui renforcent la résilience et rehaussent les niveaux de vie. Des améliorations de la réglementation de nature à soutenir l'innovation, la croissance des entreprises et la mobilité de la main-d'œuvre peuvent renforcer la productivité et la capacité d'adaptation, tandis que des réformes du secteur financier peuvent améliorer la répartition du capital et réduire les risques systémiques.

2) Le contexte national

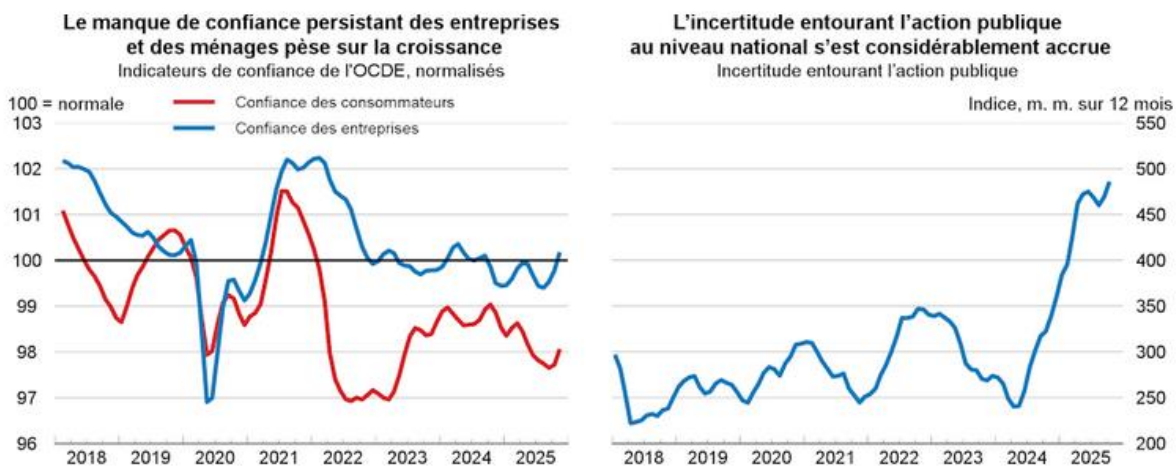
Selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0.8 % en 2025, avant de remonter à 1 % en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène. En supposant qu'un nouveau budget soit adopté d'ici la fin de 2025, l'atténuation de l'incertitude améliorera les perspectives de croissance en 2026 et 2027. L'inflation devrait augmenter à mesure que les pressions à la baisse antérieures liées aux prix de l'énergie et des télécommunications s'affaibliront, mais rester contenue pour s'établir 1.6 % en 2027.

Le déficit budgétaire devrait passer de 5.8 % du PIB en 2024 à 5.4 % en 2025. Les efforts de consolidation budgétaire devraient se poursuivre en 2026 et 2027, ramenant le déficit budgétaire à 5.2 % du PIB la première année, puis à 5 % la deuxième, principalement au moyen de mesures visant à accroître les recettes. Malgré ces efforts, la dette publique atteindra 122.5 % du PIB en 2027. La stabilisation de la dette d'ici à 2030 nécessitera des ajustements budgétaires plus profonds et des réformes structurelles destinées à stimuler l'investissement, axées en particulier sur l'amélioration de l'adoption des outils numériques, le soutien à l'innovation en faveur des PME, et l'éducation et la formation.

L'incertitude liée à l'action publique pèse sur la croissance économique

La forte incertitude qui a prévalu, sur le plan intérieur, en 2025, année marquée par la démission de deux Premiers ministres, a pesé sur la croissance, même si l'activité économique s'est redressée au troisième trimestre, portée principalement par la vigueur des exportations aéronautiques et de l'investissement des entreprises. Les prêts aux entreprises ont continué de progresser, l'encours de crédits aux sociétés non financières ayant augmenté de 2.9 % en glissement annuel en septembre 2025. Les prêts au logement ont également suivi une progression régulière depuis janvier 2025, revenant en septembre à leurs niveaux de février 2023, principalement à la faveur d'une nouvelle demande. Les autres indicateurs à court terme présentent un tableau contrasté. L'indicateur de confiance des entreprises est revenu à sa moyenne de long terme, tandis que la confiance des consommateurs est restée nettement inférieure à cette moyenne. Le marché du travail a subi une dégradation au troisième trimestre, mais a bien résisté dans l'ensemble, l'emploi restant supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'indicateur du climat de l'emploi de l'INSEE s'est aussi légèrement amélioré en octobre-novembre. L'inflation a reculé plus rapidement que prévu au premier semestre de 2025 pour s'établir à 0.8 % en octobre, sous l'effet de la baisse des prix réglementés de l'énergie, du ralentissement de la croissance des salaires et de l'intensification de la concurrence dans le secteur des télécommunications.

L'exposition directe aux droits de douane sur les importations imposées par les États-Unis est limitée, puisque ceux-ci ne représentent que 5 % des exportations comme des importations, mais la France reste vulnérable à un ralentissement plus général de la demande mondiale, et en particulier de la demande européenne qui absorbe 55 % de ses exportations. Cependant, l'accroissement des dépenses de défense dans l'ensemble de l'UE offre des débouchés aux entreprises nationales, en particulier dans l'aérospatiale et les secteurs manufacturiers de pointe.



Demande, Production et Prix

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Prix courants milliards de EUR	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2020)				
France						
PIB aux prix du marché	2 652.8	1.6	1.1	0.8	1.0	1.0
Consommation privée	1 434.6	0.8	1.0	0.4	0.7	1.1
Consommation publique	653.5	1.5	1.4	1.4	0.7	0.4
Formation brute de capital fixe	622.8	0.7	-1.3	-0.2	0.6	1.0
Demande intérieure finale	2 710.9	0.9	0.6	0.5	0.7	0.9
Variation des stocks ¹	14.4	-0.4	-0.8	0.7	-0.6	0.0
Demande intérieure totale	2 725.3	0.6	-0.2	1.1	0.1	0.9
Exportations de biens et services	970.7	2.8	2.4	1.1	3.5	2.3
Importations de biens et services	1 043.3	0.1	-1.3	2.0	1.0	2.2
Exportations nettes ¹	- 72.6	1.0	1.3	-0.3	0.8	0.0
<i>Pour mémoire</i>						
Déflateur du PIB	–	5.0	2.1	1.2	1.1	1.4
Indice des prix à la consommation harmonisé	–	5.7	2.3	1.0	1.3	1.6
IPCH sous-jacent ²	–	4.0	2.3	1.7	1.4	1.6
Taux de chômage ³ (% de la population active)	–	7.4	7.4	7.6	7.7	7.4
Taux d'épargne brute des ménages (% du revenu disponible)	–	16.7	17.9	18.2	17.9	17.3
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	–	-5.4	-5.8	-5.4	-5.2	-5.0
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	–	116.2	116.6	120.1	123.4	126.0
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht ⁴ (% du PIB)	–	109.6	113.1	116.6	119.9	122.5
Balance des opérations courantes (% du PIB)	–	-1.0	0.1	-0.2	-0.1	-0.2

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

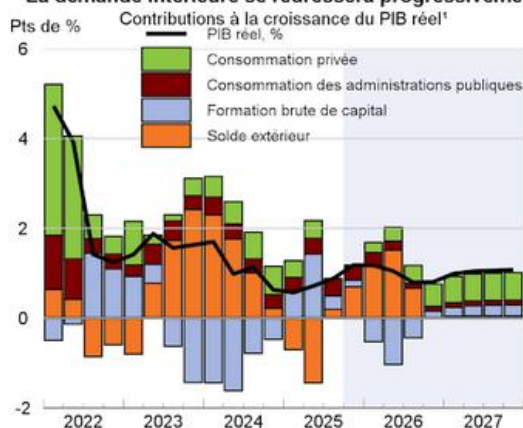
2. Indice des prix à la consommation harmonisé, hors produits alimentaires, énergie, alcool et tabac.

3. Taux de chômage national, incluant les départements d'outre-mer.

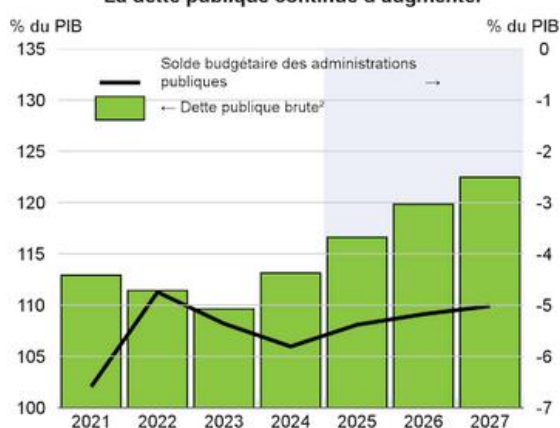
4. Selon la définition de Maastricht, la dette des administrations publiques comprend uniquement les crédits, les titres de créance et les numéraires et dépôts, la dette étant exprimée en valeur nominale et non à sa valeur de marché.

Source: Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 118.

La demande intérieure se redressera progressivement



La dette publique continue d'augmenter



La réduction attendue du déficit sera insuffisante pour stabiliser la dette

Le déficit budgétaire devrait être ramené de 5.8 % du PIB en 2024 à 5.4 % du PIB en 2025, l'ajustement du solde primaire sous-jacent étant de près de 1 %, chiffre le plus élevé en dix ans, à l'exception de la correction observée après la pandémie en 2022. Ce résultat a été obtenu principalement au moyen d'un accroissement de la fiscalité. Le gouvernement vise un déficit de 4.7 % du PIB en 2026, ce qui nécessitera un effort d'assainissement similaire. Parmi les mesures prévues, figurent une imposition accrue des grandes entreprises et des hauts revenus, un nouvel impôt sur les sociétés holding, des coupes dans les dépenses à tous les niveaux d'administration, un ralentissement de la croissance des dépenses de santé et le gel des retraites et des prestations sociales. En raison de l'incertitude politique, le déficit devrait atteindre 5.2 % du PIB en 2026, avec

un ajustement du solde primaire sous-jacent moins ambitieux, équivalent à 0.4 % du PIB potentiel. Il n'existe pas encore de plan détaillé pour 2027, mais un effort de consolidation plus marqué, équivalent à 0.6 % du PIB, est retenu dans les projections. Cet effort se rapproche de l'objectif de 0.7 % du PIB fixé dans le plan budgétaire à moyen terme et conduirait à un déficit de 5 % du PIB en 2027. La marge de manœuvre pour une consolidation supplémentaire est limitée par l'élargissement de l'écart de production, la fin des versements au titre de la Facilité pour la reprise de l'UE et la persistance de l'incertitude politique. Le coût de la dette publique a augmenté notablement, ce qui s'explique par les inquiétudes persistantes dues à l'incertitude liée à l'action publique et par les interrogations sur la capacité du gouvernement à gérer l'endettement public.

Le desserrement de la politique monétaire amorcé depuis la mi-2024 a permis un assouplissement des conditions de prêt, favorisant progressivement l'investissement des entreprises et l'investissement en logements. La transmission aux taux à long terme reste toutefois incomplète, comme en témoigne le décalage observé dans la croissance des nouveaux prêts au logement par rapport à la moyenne de la zone euro.

- **Le regain d'incertitude retardera encore le rebond de la croissance**

Après un net ralentissement en 2025, la croissance du PIB devrait augmenter en 2026 et 2027, même si l'incertitude politique actuelle continuera à freiner la demande intérieure pendant un certain temps. Les exportations repartiront à la fin de 2025, grâce à un rebond de l'activité dans les secteurs de l'aéronautique et de la construction navale, mais ce mouvement sera en grande partie contrebalancé par l'épuisement des stocks. L'aéronautique, qui représente 10 % des exportations, continuera de contribuer à la croissance des exportations, favorisée par des niveaux de commandes sans précédent, une augmentation de la production à l'étranger et des exonérations de droits de douane. La demande intérieure devrait fléchir vers la fin de 2025, dans un contexte de perte de confiance consécutive à des turbulences politiques et à l'incertitude sur le budget, occasionnant des pertes d'emplois. La consommation et l'investissement devraient se redresser progressivement à mesure que la situation budgétaire s'éclaircira. Après avoir atteint près de 19 % au deuxième trimestre, soit le plus haut niveau depuis 1979 (hors période de pandémie), le taux d'épargne brut des ménages restera exceptionnellement élevé, mais diminuera progressivement à mesure que la consommation se renforcera. L'investissement résidentiel continuera d'augmenter, compte tenu des permis de construire délivrés depuis la fin de 2024. L'investissement des entreprises demeurera atone jusqu'au début de 2026 avant de connaître une accélération. L'assainissement budgétaire en 2026 et 2027 freinera la croissance, mais son impact sera en partie compensé par les effets retardés de l'assouplissement monétaire et par une contribution positive de la consommation publique à la croissance. L'inflation restera inférieure à la moyenne de la zone euro tout au long de 2026 en raison de la faiblesse de la croissance, malgré des tensions sur les prix des produits alimentaires, et augmentera légèrement en 2027.

Les risques sont orientés à la baisse. Un regain d'incertitude à propos de l'action publique, dans l'hypothèse où le budget ne serait pas voté en fin d'année faute d'une majorité claire au parlement, pourrait encore entraver la prise de décisions d'investissement par les entreprises et les ménages. Une orientation plus modérée de la politique d'assainissement budgétaire favoriserait la croissance, mais donnerait lieu à une augmentation du ratio d'endettement public, ce qui entraînerait une hausse des rendements obligataires et une éviction de l'investissement privé. L'accroissement des dépenses de défense en Europe pourrait bénéficier aux producteurs français plus tôt que prévu, et stimuler davantage les exportations.

Des réformes de grande ampleur s'imposent pour maîtriser la dette et dynamiser la production potentielle

Le maintien de la trajectoire de consolidation est capital pour que la France parvienne à stabiliser puis à réduire sa dette publique. Pour atteindre l'objectif de déficit de 3 % du PIB d'ici à 2030, il lui faudra adopter une stratégie globale : réduction des dépenses, adoption d'une fiscalité

induisant moins d'effets de distorsion et réformes structurelles destinées à stimuler la croissance potentielle. Il est essentiel d'accélérer l'adoption des technologies nouvelles, dont l'intelligence artificielle, pour dégager des gains de productivité. Il est donc nécessaire de renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et de déployer des efforts pour développer les compétences technologiques, notamment en améliorant l'éducation pour les élèves issus de milieux défavorisés et en développant la formation pour les travailleurs les moins qualifiés. Il est également possible d'accroître les performances en matière d'innovation en réorientant les aides vers les PME à fort potentiel, en progressant dans la commercialisation des résultats de la recherche publique et en abaissant les obstacles à l'expansion des entreprises de taille moyenne. La France conserve une réglementation des marchés de produits globalement propice à la concurrence, en particulier sur les marchés numériques, ce qui est positif pour l'environnement des entreprises. C'est dans le secteur des services que la réglementation française est la plus stricte ; elle n'a pas changé depuis 2018, et les obstacles à l'entrée sont élevés pour les architectes et les comptables, et les règles d'exercice très contraignantes pour les avocats et les agents immobiliers. Le commerce de détail et la distribution de médicaments restent également strictement réglementés.

3) PLF 2026 : une contribution inédite des collectivités au redressement des finances publiques, aux conséquences incertaines pour l'investissement local

S'il est adopté le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 marque une nouvelle étape dans la trajectoire de redressement des comptes publics.

Les collectivités territoriales y sont appelées à contribuer de manière significative, dans un contexte de croissance modérée et de tensions politiques autour de l'adoption du budget.

Ce projet de budget est en cours de discussion et d'amendement par le Parlement dans un contexte d'instabilité politique et de rapports de force renouvelés.

Les mesures présentées ci-dessous sont par conséquent susceptibles d'évoluer.

Données macroéconomiques et cadre général

- **Objectif de déficit public** : 5 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025), avec un retour sous les 3 % visé en 2029.
- **Croissance du PIB** : +1 % prévue pour 2026 ; **inflation** : +1,3 %.
- **Structure de l'effort budgétaire** : environ deux tiers du redressement proviendraient de la maîtrise des dépenses publiques.

Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort. En 2025, elles représentaient **18,7 % des dépenses publiques pour moins de 10 % du déficit**. En 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à **18,4 %**, et leur contribution au déficit à **6,4 %**.

Un effort budgétaire significatif demandé aux collectivités

Dans la copie initiale (Gouvernement Bayrou), le Gouvernement attendait des **collectivités territoriales une économie globale de 5,3 milliards d'euros, soit 13 % de l'effort national**, contre **2,2 milliards en 2025**. Dans la version du PLF déposé en octobre, cet effort est ramené à **4,6 Md€**. A cela s'ajoute la **hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL**, étalée sur quatre ans, représentant **1,2 milliard d'euros supplémentaires en 2026**. La croissance des dépenses de fonctionnement serait **encadrée à un niveau proche de l'inflation (+1,3 %)**, afin d'assurer la cohérence avec la trajectoire nationale de redressement.

Les principales mesures budgétaires

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

- Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal.
- Rétablissement d'une part régionale de DGF, supprimée en 2018, pour un montant équivalent à la fraction de TVA attribuée en 2025.

DILICO

- Reconstitution du dispositif, avec une enveloppe doublée (hors remboursement de 30 %, soit 333 M€).
 - Communes : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025)
 - EPCI : 500 M€ (contre 250 M€)
 - Départements : 280 M€ (contre 220 M€)
 - Régions : 500 M€ (contre 280 M€)
- Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (-1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.

Fraction de TVA et FCTVA

- Gel partiel de la fraction de TVA en raison du recul anticipé du produit en 2025.
- Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.
- Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les GFP et EPT (N+1 au lieu de N).

Autres ajustements :

- DCRTP : baisse pouvant atteindre -66 % pour certaines communes.
- Fonds vert : nouvelle réduction de 500 M€, après -1,15 Md€ en 2025, soit un fonds limité à 600 M€ en 2026.
- Fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté de 1,4 Md€ en AE et 1 Md€ en CP, destiné à la revitalisation des centralités rurales et urbaines.
- Baisse des contributions aux agences de l'eau et de l'habitat : -90 M€ et -700 M€ respectivement, soit -790 M€ au total.
- Abondement du Fonds de sauvegarde des départements de 300 M€ en ciblant mieux les départements les plus fragiles
- ...

Enfin, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL entraînera environ 1,2 Md€ de dépenses supplémentaires pour les budgets locaux.

Des estimations divergentes du coût réel pour les collectivités

Le Gouvernement chiffre à **4,6 Md€** l'effort global demandé aux collectivités en 2026 avec notamment une baisse de **1,6 %** des concours financiers de l'État (hors fiscalité transférée). Les associations d'élus jugent ce chiffrage sous-évalué et l'effort réel **atteindrait environ 8 Md€**, soit environ **1,5 % des recettes consolidées du bloc local**.

Des risques majeurs pour l'investissement et la transition écologique

Des associations d'élus alertent sur une possible **baisse de 20 % des marges d'investissement** pour les communes et intercommunalités. Aussi, en l'état, le PLF 2026 suscite **une forte inquiétude** sur l'ampleur de l'effort budgétaire exigé et fait craindre :

- un ralentissement marqué de l'investissement public local,
- un effet récessif sur l'économie nationale,
- et un désengagement des collectivités dans les politiques de transition écologique

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;

Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

II – Le budget principal

- 1. Les recettes de la CCSN

1.1 La fiscalité directe

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale.

Entre 2024 et 2025, la baisse de la fiscalité locale est compensée par les fractions compensatoires de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de l'EPCI

Année	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Taxes foncières et d'habitation	1 682 224 €	2 004 375 €	2 055 429 €	2 036 749 €
Impôts économiques (hors CFE)	1 388 639 €	488 504 €	509 906 €	503 832 €
Autres ressources	3 738 954 €	5 560 931 €	4 993 770 €	5 095 599 €
TOTAL IMPOTS ET TAXES	6 809 817 €	8 053 810 €	7 559 105 €	7 636 180 €
Reversement communes	-5 275 764 €	-5 275 197 €	-5 286 485 €	-5 285 918 €

Avec reversement communes = Attributions de compensation

Les liens financiers entre l'EPCI et ses communs membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun. La différence de 567 € entre 2024 et 2025 est la régularisation en janvier 2024 de la compensation non versée à la commune de Devay en décembre 2023.

Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communs membres

Année	2022	2023	2024	2025
Attribution de Compensation versée	5 275 764 €	5 275 197 €	5 286 485 €	5 285 918 €
Attribution de Compensation perçue	4 117 €	4 117 €	4 117 €	4 117 €
DSC	0 €	0 €	0 €	0 €
Solde	-5 271 647 €	-5 271 080 €	-5 282 368 €	-5 281 801 €
CIF de l'EPCI	0,27	0,27	0,27	0,27

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

La DGF des EPCI est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI)** : Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie - écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte, dans l'enveloppe de répartition, l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC)** : Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

Année	2022	2023	2024	2025
Dotation d'intercommunalité	272 110 €	273 741 €	294 477 €	346 392 €
Dotation de compensation	841 889 €	837 001 €	823 150 €	793 259 €
TOTAL DGF	1 113 999 €	1 110 742 €	1 117 627 €	1 139 651 €

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant de prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale. On note entre 2022 et 2025 une augmentation systématique de la contribution alors que la part attribution diminue dans un même rythme. Ce qui implique une baisse du solde, sur cette période, de 39%.

Année	2021	2022	2023	2024
Contribution FPIC	47 391 €	47 901 €	57 604 €	74 236 €
Attribution FPIC	164 765 €	162 391 €	159 879 €	164 036 €
Solde FPIC	117 374 €	114 490 €	102 275 €	89 800 €

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2024

Année	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026	2024- 2025 %
Report	939 127 €	1 325 798 €	3 103 606 €	3 853 255 €	1 889 800 €	+24,15%
Atténuation de charges	18 353 €	16 170 €	22 926 €	26 391 €	15 000 €	+15,11%
Op d'ordre de transfert	10 328 €	54 825 €	56 538 €	155 679 €	156 000 €	+175,3%
Impôts / taxes	6 688 474 €	8 057 279 €	7 558 385 €	7 636 180 €	7 580 117 €	+1,03 %
Dot, Sub ou participations	2 326 473 €	2 567 792 €	2 857 656 €	2 702 369 €	2 621 500 €	-5,43 %
Produit des services	141 488 €	159 393 €	175 209 €	145 852 €	104 500 €	-16,76 %
Autres Produits de gestion	44 475 €	34 095 €	47 918 €	22 820 €	21 000 €	-52,38 %
Produits Exceptionnels	590 €	3 858 €	64 627 €	34 352 €	0 €	-46,85%
Total Recettes de fonctionnement	10 169 308 €	12 219 210 €	13 886 865 €	14 576 898 €	12 387 917 €	4,97%
Total Recettes réelles de fonctionnement	9 219 853 €	10 838 587 €	10 726 721 €	10 567 964 €	10 342 117 €	-1,48 %

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 seront légèrement en baisse par rapport au budget 2025. La perte sur les produits de service due à la fermeture du musée de la Mine, la baisse des dotations, subventions ou participations inhérente à la dégressivité de l'Etat sur sa participation relative aux conseillers numériques ainsi que la tendance baissière du FPIC expliquent en grande partie la diminution des recettes.

- 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion restent stables en 2025, l'augmentation au chapitre 65 est due à la participation au budget location pour financer les travaux de l'aménagement de la salle Loire ainsi que la reprise du système de vidéoprotection (170 000 €).

L'augmentation prend également en compte la gestion des digues domaniales déléguée à l'EP Loire (60 000 € sur une année pleine).

Année	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	839 426 €	910 916 €	834 222 €	868 453 €
Autres charges de gestion courante	540 030 €	960 675 €	742 117 €	814 380 €
Charges exceptionnelles	493 069 €	1 700 €	0 €	353 €
Total dépenses de gestion	1 794 469 €	1 871 591 €	1 576 339 €	1 683 186 €
Évolution en %		4,30 %	-15,78 %	6,78 %

2.2 Les charges de personnel

Entre 2024 et 2025 La collectivité a procédé au recrutement d'un développeur économique et d'une chargée de communication. La rémunération sur une année pleine des conseillères numérique, l'effet glissement vieillesse technicité (GVT) de 2%, le réajustement du RIFSEEP et l'augmentation des cotisations CNRACL de 3% ont participé à la hausse des charges du personnel.

Au regard du contexte économique et de son inflation, des contraintes budgétaires, des compétences acquises ou transférées et de la volonté politique à renforcer la solidarité, l'attractivité et le rayonnement de la communauté de communes le budget RH a augmenté, entre 2022 et 2025 de 43,03 %. Dans le même temps l'ensemble du budget principal, sur cette même période n'a enregistré qu'une augmentation de 5,74 %. La stratégie qui consistait à faire porter en régie des prestations autrefois externalisées a permis d'amortir les effets d'une inflation cumulée de + 14,7 % tout en développant les secteurs de la communication, du développement durable et de l'attractivité.

Année	2022	2023	2024	2025
Rémunération titulaires	182 379 €	190 383 €	218 744 €	233 957 €
Rémunération non titulaires	266 942 €	317 063 €	360 925 €	374 057 €
Autres Dépenses	353 055 €	449 935 €	512 686 €	606 411 €
Total dépenses de personnel	849 064 €	957 381 €	1 092 355 €	1 214 425 €
Évolution en %		12,76 %	14,10 %	11,17 %

2.3 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement 2026

L'augmentation des charges à caractère général s'explique en grande partie par coûts inhérents à la remise aux normes des équipements électriques et à l'augmentation des prix des licences et de la maintenance informatiques.

Les dépenses du personnel prennent en compte les recrutements d'un conducteur de travaux et d'un agent technique pour le suivi du SPANC et le renfort en faucardage ainsi que la mise en place d'une astreinte technique pour la surveillance des digues.

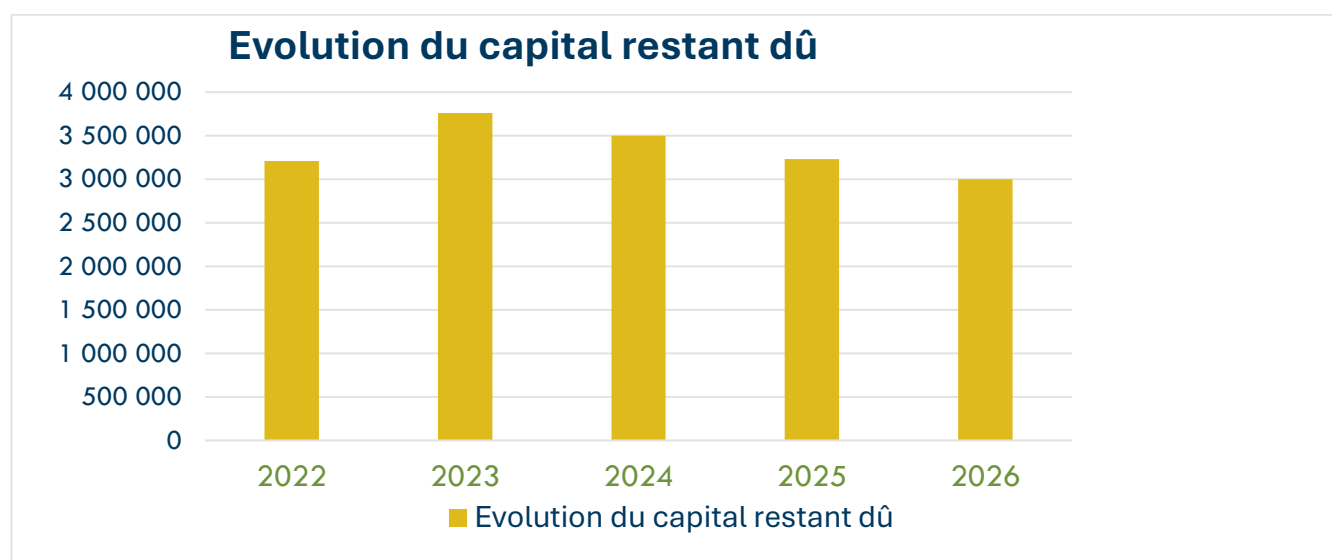
Enfin la hausse sensible des autres charges de gestion s'explique par la participation au budget location pour les investissements à réaliser en cuisine et pour la reprise de la terrasse et par la participation sur une année pleine à l'EP Loire pour la gestion des digues.

Année	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026	2024- 2025 %
Charges à caractère général	761 370 €	910 916 €	834 222 €	868 453 €	980 000 €	+4,1 %
Charges de personnel	849 064 €	957 381 €	1 092 355 €	1 214 425 €	1 275 000 €	+11,17 %
Atténuation de produits	5 497 204 €	5 663 405 €	5 761 888 €	5 703 673 €	5 700 195 €	-1,01 %
Opérations d'ordres de transfert	302 790 €	558 594 €	872 851 €	693 617 €	1 170 000 €	-20,53 %
Autres charges de gestion	540 030 €	960 675 €	742 117 €	814 380 €	1 044 700 €	+9,74 %
Charges financières	44 590 €	50 058 €	61 130 €	54 515 €	49 000 €	-10,82 %
Charges exceptionnelles	493 069 €	1 700 €	0 €	353 €	1 000 €	
Total Dépenses de Fonctionnement	8 488 117 €	9 102 729 €	9 364 563 €	9 349 416 €	10 219 895 €	-0,16 %
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 185 327 €	8 544 135 €	8 491 712 €	8 655 799 €	9 049 895 €	1,93 %
<i>Évolution en %</i>		4,38 %	-0,61 %	1,93 %	4,55 %	

- 3. L'endettement de la CCSN

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2026, elle disposera d'un encours de dette de 3 230 470 €. Depuis 2023, La Communauté de communes n'a pas contracté de nouvel emprunt.



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	51 840 €	49 034 €	63 882 €	57 343 €	50 672 €	-10,24%
Capital Remboursé	229 259 €	248 411 €	263 078 €	267 665 €	229 250 €	1,74 %
Annuité	281 099 €	297 445 €	326 960 €	325 008 €	279 922 €	-0,6 %
Encours de dette	3 209 624 €	3 761 213 €	3 498 135 €	3 230 470 €	3 001 220 €	-7,65%

3.2 La solvabilité de l'EPCI

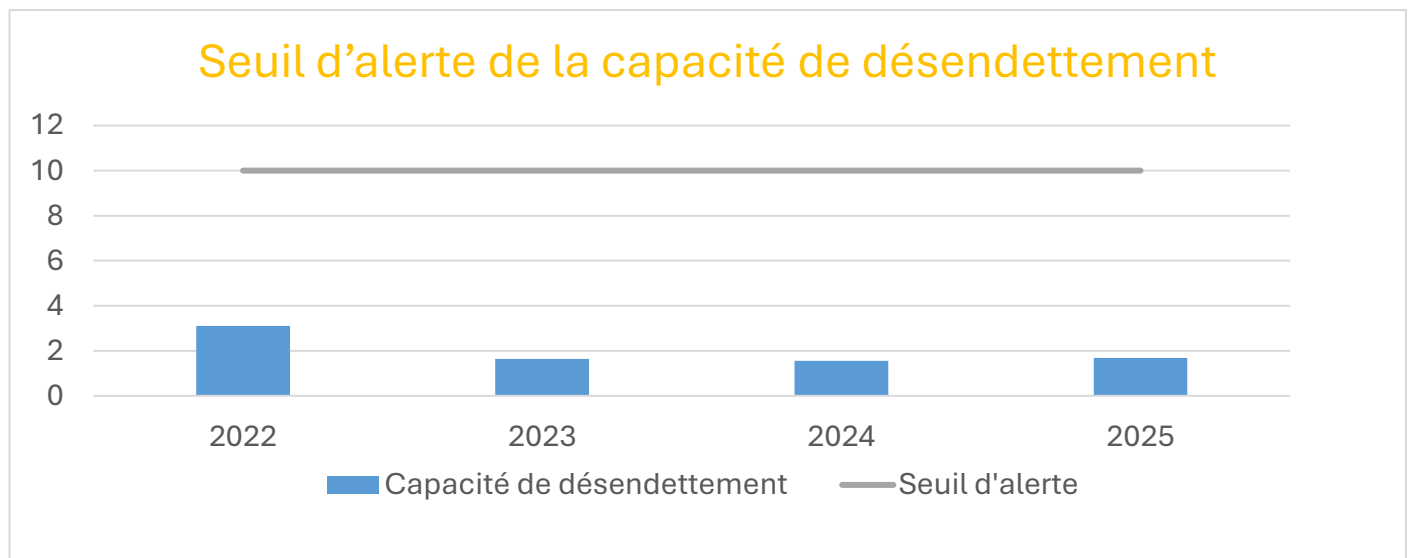
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se

formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe 4 ans en 2023 (*Assises de l'AFIGESE 2024*).

La dette de la CCSN est saine puisque tous les taux ont été figés, il n'y a donc pas de risque de volatilité dans cette période haussière. Par ailleurs, la capacité de désendettement, estimée à 1,69 année, est bien inférieure à la moyenne des EPCI et encore très éloignée du seuil d'alerte fixé à 10 ans.



- 4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la CCSN, avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel :

L'épargne brute, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de

fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	9 219 853 €	10 838 587 €	10 726 721 €	10 567 964 €	-1,48 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	8 185 327 €	8 545 135 €	8 491 712 €	8 655 799 €	1,93 %
Epargne brute	1 034 526 €	2 293 452 €	2 235 009 €	1 912 165 €	-14,44
Taux d'épargne brute %	11,22 %	21,16 %	20,83 %	18,10 %	-
Amortissement de la dette	229 259 €	248 411 €	263 078 €	267 665 €	+5,90 %
Epargne nette	805 267 €	2 045 041 €	1 971 931 €	1 644 500 €	-16,60
Encours de dette	3 209 624 €	3 761 213 €	3 498 135 €	3 230 470 €	-7,65 %
Capacité de désendettement	3.10	1,64	1,56	1,69	-

4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2025 additionné à d'autres projets à horizon 2026, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2025	2026
Immobilisations incorporelles	81 240 €	85 000 €
Immobilisations corporelles	294 428 €	407 531 €
Immobilisations en cours	2 442 315 €	5 138 830 €
Subvention d'équipement	514 448 €	525 000 €
Total dépenses d'équipement	3 332 431 €	6 156 361 €

En 2026, les investissements de la CCSN porteront conformément à la programmation pluriannuelle des actions construite par le bureau autour de sa présidente. Seront ainsi engagés en 2026 :

Au titre de la solidarité territoriale

- Le Fonds de concours communautaire : 175 000 €
- Mutualisation voirie : 114 000 €
- Enfouissement des réseaux : 96 000 €

Au titre de l'économie

- L'aide à l'immobilier d'entreprise et aux commerces de proximité : 100 000 €
- Construction bâtiment économique au Four à Chaux : 2 658 310 €

Au titre du tourisme

- Aménagement Amphélia : 20 000 €
- Travaux Musée de la Mine, scénographie : 130 000 €
- Installation chalet Halte nautique Fleury : 225 520 €

Au titre de l'aménagement et de l'attractivité

- Voirie route du Précharpin : 1 070 000 €
- Mobilier chemin de randonnée : 20 000 €

Au titre de l'environnement

- Fonds PCAET : 150 000 €
- Aide à la rénovation énergétique des logements privés : 100 000 €

4.3 Le Budget d'investissement

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la CCSN ces dernières années.

Année	2022	2023	2024	2025
Opérations d'ordres	10 328 €	54 825 €	56 538 €	155 679 €
Emprunts et dettes	248 270 €	248 411 €	264 288 €	267 665 €
Immobilisations incorp	114 965 €	67 944 €	99 974 €	77 798 €
Subvention d'équipement	618 207 €	545 696 €	243 374 €	175 654 €
Immobilisations corporelles	401 597 €	188 045 €	184 251 €	114 535 €
Immobilisations en cours	323 540 €	205 106 €	1 046 800 €	1 823 555 €
Participations et créance	1 000 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations	20 000 €	508 905 €	-€	- €
Dépenses d'investissement	1 737 907€	1 818 932 €	1 895 225 €	2 614 886 €

Année	2022	2023	2024	2025
Report	1 454 024 €	500 788 €	566 745 €	- €
Opérations d'ordres	302 789 €	558 594 €	872 851 €	693 617 €
Dotations fonds divers	116 200 €	245 516 €	184 893 €	771 699 €
Subvention invest	143 090 €	281 764 €	230 633 €	223 470 €
Emprunt	1 210 €	800 000 €	1 210 €	- €
Immobilisations en cours	43 519 €	0 €	0 €	0 €
Opérations patrimoniales			63 000 €	
Recettes d'investissement	2 060 627€	2 386 662 €	1 919 332 €	1 688 786 €

4.4 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets d'investissement	Coût TTC	2025	2026	2027	2028
Bâtiment éco Four à Chaux	2 658 310,00 €		2 658 310,00 €		
Eglise de Verneuil	492 000,00 €			492 000,00 €	
Aménagements Amphélia	117 000,00 €	97 000,00 €	20 000,00 €		
Aménagements Stade Nautique	181 600,00 €	181 600,00 €			
Travaux Musée de la Machine	1 028 000,00 €	898 000,00 €	130 000,00 €		
Remplacement Chalet Fleury sur Loire	225 520,00 €		225 520,00 €		
Aménagement et mobilier Hôtel de l'agriculture	196 372,00 €	196 372,00 €			
Bureaux télécentre	15 000,00 €	15 000,00 €			
Démolition dépollution Céramique et aménagement	737 000,00 €	177 000,00 €	300 000,00 €	260 000,00 €	
Voiries - Précharpin La Machine	1 100 000,00 €	30 000,00 €	1 070 000,00 €		
Voiries - Signalétique CCSN	80 000,00 €		50 000,00 €	30 000,00 €	
Renouvellement véhicules de service	100 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	
Licences	10 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	
Cheminement Port	25 000,00 €	25 000,00 €			
SOUS TOTAL	6 965 802,00 €	1 654 972,00 €	4 493 830,00 €	817 000,00 €	- €
Enfouissements SIEEN	384 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €
Investissements récurrents	160 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Fonds de concours	675 000,00 €	150 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
Fonds de concours PCAET	602 000,00 €	152 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Aide à l'immobilier d'entreprises	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Aide rénovation énergétique particuliers	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	2 621 000,00 €	638 000,00 €	661 000,00 €	661 000,00 €	661 000,00 €
TOTAUX	9 586 802,00 €	2 292 972,00 €	5 154 830,00 €	1 478 000,00 €	661 000,00 €

III. Le budget SDMA

- 1. Les recettes réelles de fonctionnement

1.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Report	481 205 €	548 391 €	1 001 201 €	383 435 €	750 038 €	-61,70 %
Atténuation de charges	38 349 €	20 179 €	38 988 €	50 709 €	14 962 €	30,06 %
Opérations d'ordre de transfert	4 798 €	4 798 €	4 798 €	4 798 €	12 000 €	0 %
Impôts / taxes	2 462 085 €	2 549 019 €	2 642 474 €	2 624 462 €	2 600 000 €	-0,68 %
Dotations, Subventions ou participations	365 495 €	651 859 €	653 384 €	499 541 €	350 000 €	-23,55 %
Produit des services	175 679 €	241 200 €	159 967 €	247 828 €	157 000 €	54,92 %
Produits Exceptionnels	165 333 €	16 464 €	3 510 €	44 880 €		
Total Recettes de fonctionnement	3 692 944 €	4 031 920 €	4 504 322 €	3 855 573 €	3 884 000 €	-14,40 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 206 941 €	3 478 731 €	3 498 323 €	3 467 340 €	3 121 962 €	-0,89 %
<i>Évolution en % RRF</i>		8,47 %	0,56 %	-0,88 %	-13,97 %	-

- Les impôts resteront stables en 2026, le taux restant inchangé à 10,90 %. Le montant des dotations, subventions ou participations est également revu à la baisse, les versements du Siseen n'étant garanti dans la temporalité d'une année sur l'autre.

- 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

En 2025, les charges de gestion représentaient 56,47 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Cela représente une baisse de - 6,23% par rapport à 2024. Les investissements inhérents au renouvellement de la flotte des véhicules et à l'acquisition d'un compacteur semblent porter leurs fruits et se font ressentir sur les charges de fonctionnement.

Année	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	431 704 €	491 328 €	487 789 €	459 613 €
Autres charges de gestion courante	1 392 719 €	1 362 958 €	1 493 560 €	1 398 299 €
Total dépenses de gestion	1 824 423 €	1 854 286 €	1 981 349 €	1 857 912 €
Évolution en %		1,64 %	6,85 %	-6,23 %

2.2 Les charges de personnel

En 2025, les charges de personnel sont restées stables et ce malgré l'effet GVT estimé à 1,5% et l'instauration de tournées sur certains jours fériés.

Année	2022	2023	2024	2025
Rémunération titulaires	451 330 €	429 814 €	522 403 €	521 543 €
Rémunération non titulaires	131 764 €	114 341 €	105 149 €	88 350 €
Autres Dépenses	490 878 €	436 250 €	534 352 €	556 691 €
Total dépenses de personnel	1 073 972 €	980 405 €	1 161 904 €	1 166 584 €
Évolution en %		-8,71 %	18,51 %	0,40 %

2.3 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

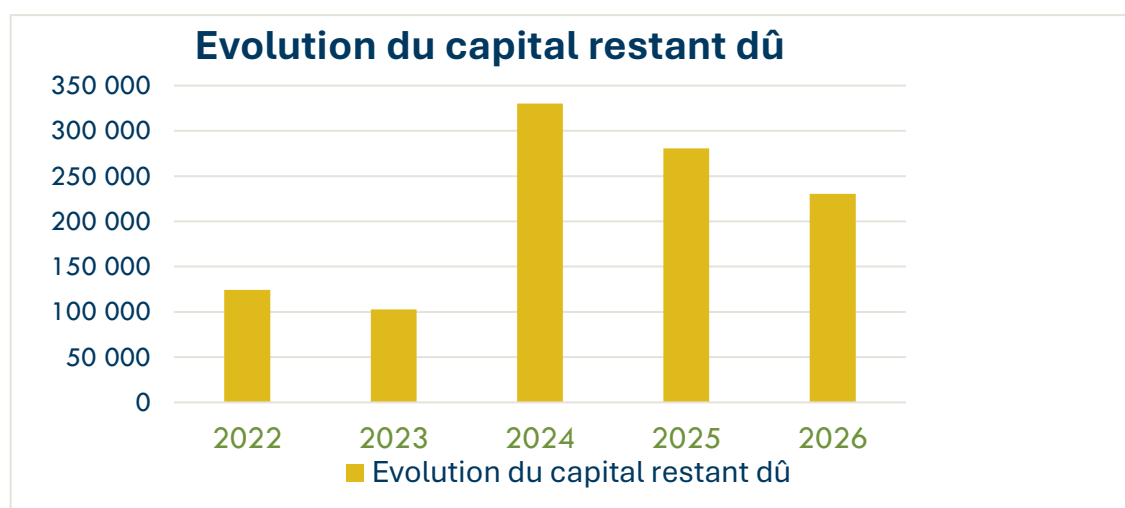
En 2026 les charges de gestion devraient représenter 62,85 % du total de cette même section. Cette augmentation s'explique par le niveau d'inflation attendu sur les charges à caractère général et l'augmentation de la prestation du traitement des déchets avec le SIEEEN. S'agissant des charges du personnel, les évolutions attendus sont les conséquences de l'effet GVT.

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Charges à caractère général	431 704 €	491 328 €	487 789 €	459 613 €	480 000 €	-5,78 %
Charges de personnel	1 073 972 €	980 405 €	1 161 904 €	1 166 584 €	1 190 000 €	0,40 %
Opérations d'ordres de transfert	168 360 €	193 665 €	229 063 €	254 809 €	334 428 €	11,24 %
Autres charges de gestion	1 392 719 €	1 362 958 €	1 493 560 €	1 398 299 €	1 550 000 €	-6,38 %
Charges financières	3 244 €	6 172 €	10 285 €	8 603 €	6 914 €	-16,35%
Charges exceptionnelles	24 €	4 599 €	34 €	2 388 €	3 000 €	- %
Total Dépenses de Fonctionnement	3 070 025 €	3 039 127 €	3 382 635 €	3 290 296 €	3 564 342 €	-2,73 %
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 901 665 €	2 845 462 €	3 153 538 €	3 035 487 €	3 229 914 €	-3,74 %
<i>Évolution en %</i>		-1,94 %	10,82 %	-3,74 %	6,40 %	-

- 3. L'endettement du SDMA

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2026, le SDMA disposera d'un encours de dette de 230 774 €.



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	250 000	0 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	3 244 €	4 764 €	10 566 €	8 886 €	7 197 €	-15,90 %
Capital Remboursé	21 601 €	22 519 €	49 648 €	50 000 €	50 360 €	0,71 %
Annuité	24 845 €	27 283 €	60 214 €	58 886 €	57 557 €	-2,21 %
Encours de dette	116 239 €	330 422 €	280 774 €	230 774 €	180 414 €	-17,81 %

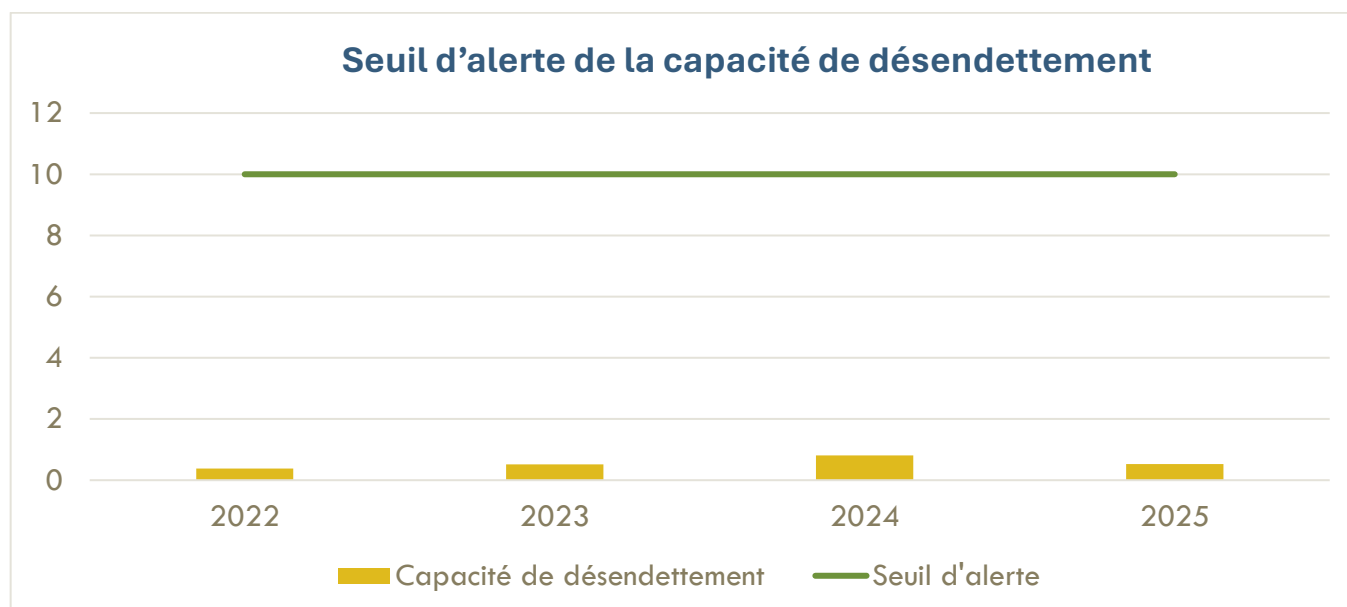
3.2 La solvabilité du SDMA

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 4 années en 2023 (*Assises de l'AFIGESE 2024*).

Le niveau d'endettement du SDMA est quasi-nul, la capacité de désendettement est de 5 mois.



- 4. Les investissements

4.1 Les niveaux d'épargne

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	3 206 941	3 478 731	3 498 323	3 467 340	-0,89 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 901 665	2 845 462	3 153 538	3 035 487	-3,74 %
Epargne brute	305 276	633 269	344 785	431 853	25,25 %
Taux d'épargne brute %	9,52 %	18,20 %	9,85 %	12,45 %	-
Amortissement de la dette	21 601 €	22 519 €	49 648 €	50 000 €	0,71 %
Epargne nette	283 675	610 750	295 137	381 853	29,38 %
Encours de dette	116 239 €	330 422	280 774	230 774	-17,81 %
Capacité de désendettement	0,38	0,52	0,81	0,53	-

4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2025 additionné à d'autres projets à horizon 2026, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2025	2026
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	164 378 €	381 400 €
Immobilisations en cours	973 982 €	144 000 €
Subvention d'équipement	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	1 138 360 €	525 400 €

En 2026 les investissements programmés pour le SDMA seront :

- L'acquisition de bacs, de bio-sceaux, de bennes, d'armoires DDS et de composteurs : 81 400 €

- Un camion et télescopique : 300 000 €
- Voirie déchetterie Champvert + remplacement bavettes : 144 000 €

4.3 Le budget d'investissement

Année	2022	2023	2024	2025
Report	400 424 €	0 €	0 €	15 016 €
Opération d'ordre	4 798 €	4 798 €	4 798 €	4 798 €
Emprunts et dettes	21 600 €	22 519 €	49 648 €	50 000 €
Immobilisations corporelles	211 883 €	496 233 €	271 911 €	189 715 €
Immobilisations en cours	0 €	40 267 €	261 040 €	952 015 €
Dépenses d'investissement	638 705 €	563 817 €	587 397 €	1 211 545 €

Année	2022	2023	2024	2025
Report	0 €	229 200 €	288 359 €	0 €
Opérations d'ordres	168 360 €	193 666 €	229 063 €	254 809 €
Dotations fonds divers	699 545 €	141 994 €	54 958 €	949 738 €
Subvention d'investissement	0 €	37 324 €	0 €	204 274 €
Recettes d'investissement	867 905 €	602 184 €	572 380 €	1 408 821 €

4.4 Le Plan Pluriannuel d'investissement

Projets d'investissement	Coût TTC	2026	2027	2028	2029
Achat camion et télescopique	300 000,00 €	300 000,00 €			
Voirie Champvert	144 000,00 €	144 000,00 €			
Bacs	52 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Composteurs	10 000,00 €	10 000,00 €			
Bioseaux	16 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Bennes	32 000,00 €	16 000,00 €		16 000,00 €	
Armoire DDS	38 400,00 €	38 400,00 €			
TOTAL	592 400	525 400	17 000	33 000	17 000

IV - Le budget Locations

1. Les Recettes de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Report	137 643 €	68 833 €	176 723 €	80 135 €	€	-54,66 %
Opérations d'ordre de transfert	60 856 €	60 856 €	62 441 €	69 139 €	69 139 €	10,73 %
Dotations, Subventions ou participations	259 276 €	326 898 €	171 372 €	279 904 €	560 861 €	63,33 %
Produit des services	3 807 €	7 375 €	14 697 €	17 780 €	15 000 €	20,98 %
Autres produits de gestion courante	203 608 €	300 792 €	269 685 €	221 119 €	227 000 €	-18,01 %
Produits Exceptionnels	90 €	56 €	12 432 €	38 €	0€	
Total Recettes de fonctionnement	665 280€ €	764 810 €	707 340 €	668 116 €	872 000 €	-5,55 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	466 781 €	635 121 €	468 176 €	518 842 €	802 861 €	-10,82%
<i>Évolution en % RRF</i>		36,06 %	-26,29 %	-10,82 %	54,74 %	-

Les recettes du budget Locations sont essentiellement liées aux loyers des différents sites communautaires et à la participation du budget principal, celle-ci va doubler en 2026 afin d'effectuer les dépenses de la section d'investissement prévues (remplacement des éléments de cuisine et reprise intégrale de la terrasse).

2. Les Dépenses de fonctionnement

Sur ce budget, ce sont 14 loyers ou redevances qui sont versés pour les infrastructures portuaires, les bâtiments commerciaux ou professionnels, la guinguette, le champ photovoltaïque de Decize et la halte nautique de Fleury. La section fonctionnement n'appelle pas à commentaires particuliers hormis la nécessité d'entretenir le patrimoine.

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Charges à caractère général	105 244 €	117 166 €	133 025 €	112 480 €	122 259 €	-15,44 %
Opérations d'ordres de transfert	433 160 €	431 217 €	426 442 €	418 276 €	446 000 €	-1,91 %
Autres charges de gestion	3 287 €	€	3 161 €	25 495 €	4 000 €	
Charges financières	54 755 €	946 €	41 781 €	34 504 €	26 358 €	-17,42%
Charges exceptionnelles	0€	0 €	9 851 €	0 €	1 000 €	- %
Total Dépenses de Fonctionnement	596 446 €	549 328 €	614 260 €	590 755 €	599 617 €	-3,83 %
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	163 286 €	118 111 €	187 818 €	172 479 €	153 617 €	-8,17 %
<i>Évolution en %</i>		-27,67 %	59,02 %	-8,17 %	-10,94 %	-

Les opérations d'ordre (amortissement des biens) sont les dépenses phares de la section de fonctionnement. Les charges à caractère générales resteront stables en 2026.

3. Les Investissements

Année	2022	2023	2024	2025
Report	78 289 €	133 439 €	38 759 €	8 488 €
Opération d'ordre	60 856 €	60 856 €	62 441 €	69 139 €
Emprunts et dettes	325 106 €	322 385 €	339 124 €	343 628 €
Immobilisations corporelles	63 821 €	0 €	39 000 €	105 072 €
Immobilisations en cours	139 269 €	24 661 €	13 529 €	0 €
Dépenses d'investissement	667 341 €	541 341 €	492 853 €	526 327 €

Année	2022	2023	2024	2025
Report	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordres	433 160 €	431 217 €	426 442 €	418 276 €
Dotations fonds divers	100 742 €	0 €	38 759 €	12 945 €
Subvention d'investissement	0 €	71 365 €	19 164 €	0 €
Recettes d'investissement	533 902 €	502 582 €	484 365 €	431 221 €

Sur le budget 2026, les dépenses d'investissement à suivre seront la rénovation de la cuisine du restaurant du Port de La Jonction ainsi que sa terrasse (218 678 € HT) et l'achat de matériel pour la Guinguette à La Machine et le stade nautique (60 000 € HT). Les emprunts remboursés sur ce budget correspondent au complexe portuaire dans son ensemble.

4. L'évolution de la dette

Pour l'exercice 2026, le budget Locations disposera d'un encours de dette de 2 575 991 €.

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	57 596 €	54 193 €	46 237 €	39 046 €	31 702 €	-15,55 %
Capital Remboursé	323 728 €	330 874 €	329 285 €	336 585 €	343 712 €	2,22 %
Annuité	381 324 €	385 067 €	375 522 €	375 631 €	375 414 €	0,03 %
Encours de dette	3 572 735	3 241 861	2 912 576 €	2 575 991	2 232 279 €	-11,56 %

Les charges financières représenteront 17,15 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2026.

Le niveau d'endettement du budget Locations est de 3,44 années, la capacité de désendettement est inférieure à la moyenne des EPCI et encore très éloignée du seuil d'alerte fixé à 10 ans.

V - Le budgets annexe Lotissement des Petits Champs

Budget annexe Les Petits Champs – Les recettes de Fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2026 Prévisions
Report	30 850 €	0 €	30 850 €	30 850 €	30 850 €
Opérations d'ordres	0 €	235 760 €	235 760 €	235 760 €	236 000 €
Ventes de terrains aménagés					133 360 €
Total Recettes de fonctionnement	30 849 €	235 760 €	266 610 €	266 610 €	400 210 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	133 360 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des opérations de « tenue de stocks » tant que les terrains ne sont pas vendus. En 2026, une enveloppe relative à la vente de terrains est prévue.

1. Budget annexe Les Petits Champs – Les dépenses de Fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2026 Prévisions
Report		204 910 €			
Charges à caractère général	0 €	0 €	0 €	0 €	164 400 €
Opérations d'ordres de transfert	235 760 €	0 €	235 760 €	235 760 €	235 760 €
Autres charges de gestion	0 €	0 €	0 €	0 €	50 €
Total Dépenses de Fonctionnement	235 760 €	204 910 €	235 760 €	235 760 €	400 210 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	164 450 €

Comme pour les recettes, en 2025, les écritures de stock ont été prédominantes. En 2026, 164 400 € sont prévus pour effectuer les travaux sur la zone d'activité.

2. Budget annexe Les Petits Champs – La section d'investissement

Année	2022	2023	2024	2025
Report	169 760 €	0 €	169 760 €	169 760 €
Opération d'ordre	0 €	235 760 €	235 760 €	235 760 €
Dépenses d'investissement	169 760 €	235 760 €	405 520 €	405 520 €

Année	2022	2023	2024	2025
Report	0 €	66 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordres	235 760 €	0 €	235 760 €	235 760 €
Recettes d'investissement	235 760 €	66 000 €	235 760 €	235 760 €

Ce budget annexe de lotissement n'a pas fait l'objet de vente cette année. La zone dispose encore de 3 parcelles d'une contenance totale de 14 312 m² x 9,75 € HT = 139 542 € HT.

VI- Le budget lotissement Four à chaux 2

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2026 Prévisions
Report	0 €	213 193 €	35 484 €	9 259 €	293 817 €
Opérations d'ordres	508 904 €	508 904 €	742 604 €	1 174 300 €	430 000 €
Ventes de terrains aménagés	410 000 €	32 630 €	0 €	0 €	1 356 900 €
Dotations et participations	0 €	0 €	65 476 €	0 €	324 283 €
Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	375 €	0 €	0 €
Total Recettes de fonctionnement	918 904 €	754 727 €	843 939 €	1 183 559 €	2 405 000 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	410 000 €	32 630 €	65 476 €	0 €	1 681 183 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des opérations de « tenue de stocks » tant que les terrains ne sont pas vendus. En 2026, une enveloppe relative à la vente de terrain est prévue et les subventions attendues (travaux des fouilles archéologiques) dans le chapitre des dotations et participations.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025	2026 Prévisions
Charges à caractère général	705 711 €	210 339 €	325 775 €	191 379 €	1 229 624 €
Opérations d'ordres de transfert	0 €	508 904 €	508 904 €	742 604 €	1 175 276 €
Autres charges de gestion	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €
Total Dépenses de Fonctionnement	705 711 €	719 243 €	834 679 €	933 983 €	2 405 000 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les charges à caractère générales comprennent la fin des travaux des fouilles archéologiques et de la démolition des anciens bâtiments de la Céramique.

3. Les investissements

Année	2022	2023	2024	2025
Report	0 €	508 904 €	0 €	233 699 €
Opération d'ordre	508 904 €	508 904 €	742 604 €	1 174 301 €
Dépenses d'investissement	508 904 €	1 017 808 €	742 604 €	1 408 000 €

Année	2022	2023	2024	2025
Report	0 €	0 €	1 €	0 €
Opérations d'ordres	0 €	508 904 €	508 904 €	742 604 €
Emprunts et dettes assimilées		508 905 €		
Recettes d'investissement	0 €	1 017 809 €	508 905 €	742 604 €

VII- Etat de la dette consolidée et capacité de désendettement

1. L'Etat de la Dette

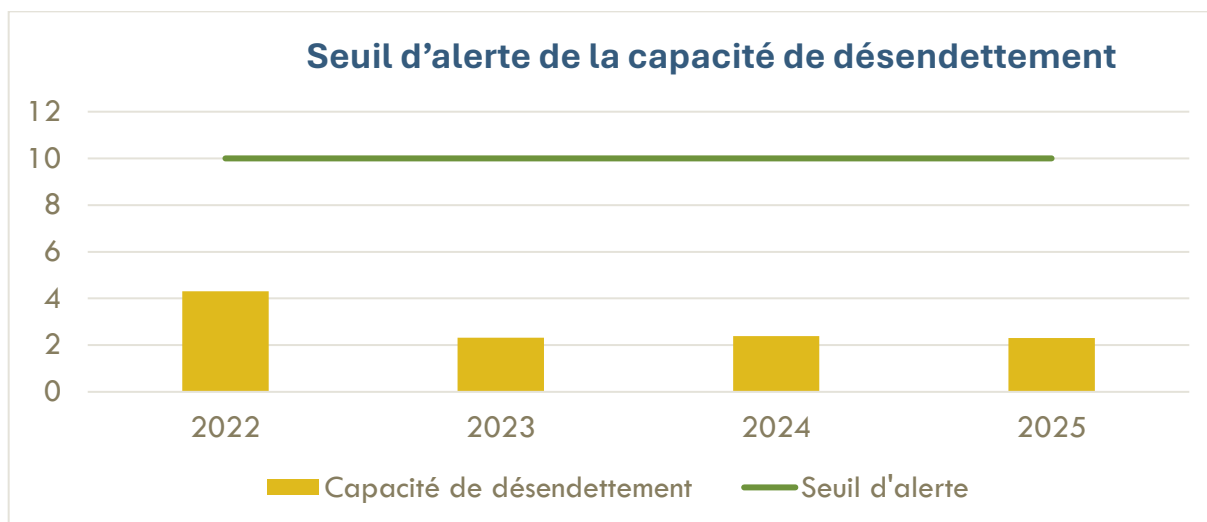
Année	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2025 %
Emprunt Contracté	0 €	1 050 000 €	0 €	0 €	0 €	- %
Intérêt de la dette	108 177 €	106 894 €	120 686 €	105 275 €	89 571 €	-12,76 %
Capital Remboursé	593 777 €	593 315 €	642 011 €	654 250 €	623 321 €	1,90 %
Annuité	703 154 €	671 069 €	761 697 €	759 525 €	712 892 €	-0,28 %
Encours de dette	7 020 429 €	7 477 114 €	6 835 103 €	6 180 853 €	5 557 532 €	-9,57 %

2. La capacité de désendettement

Année	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	13 421 861	14 999 596	14 693 220	14 554 146	-0,95 %
Dépenses Réelles de fonctionnement	11 792 703	11 775 600	11 833 068	11 863 765	0,26 %
Epargne brute	1 629 158	3 223 996	2 860 152	2 690 381	-5,94 %
Amortissement de la dette	593 777	593 315	642 011	654 250	1,91 %
Epargne nette	1 035 381	2 630 681	2 218 141	2 036 131	-8,21 %
Encours de dette	7 020 429	7 477 114	6 835 103	6 180 853	-9,57 %
Capacité de désendettement	4,31	2,32	2,39	2,30	-

La capacité de désendettement de la collectivité, estimée à 2,30 années en 2025, est bien inférieure à la moyenne des EPCI et encore très éloignée du seuil d'alerte fixé à 10 ans.

3. L'évolution de la dette

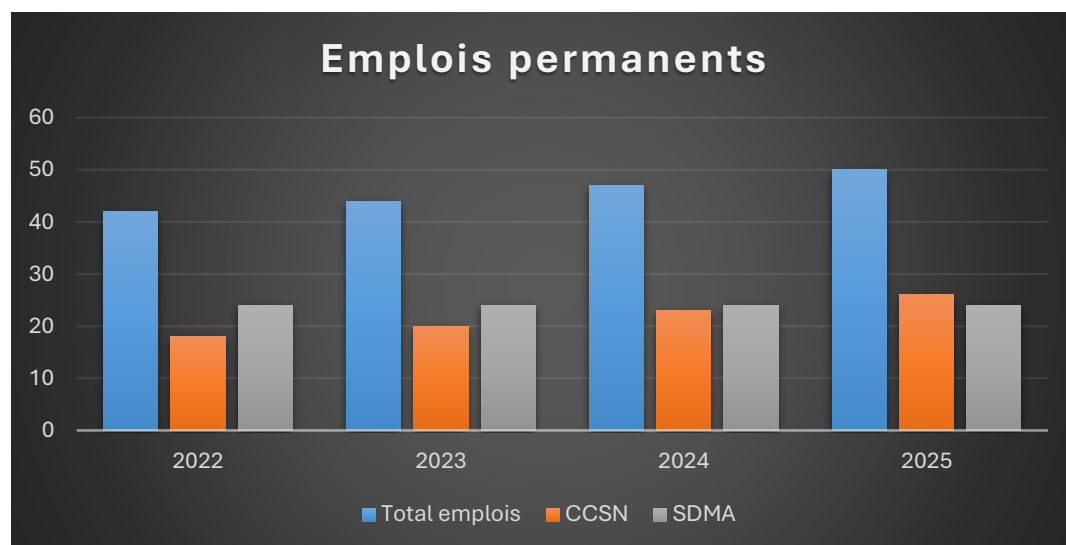


VIII- Evolution des charges du personnel

1. Evolution des effectifs

1.1 Effectifs sur emplois permanents

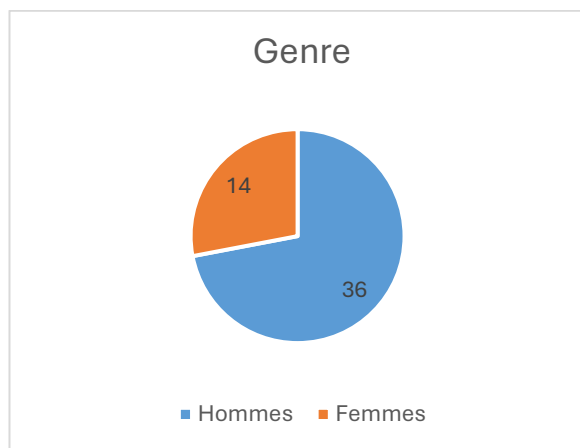
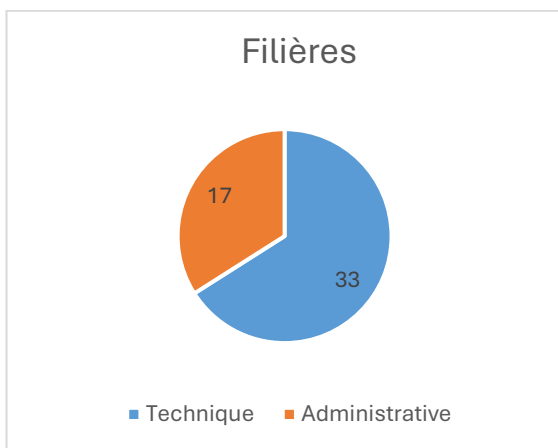
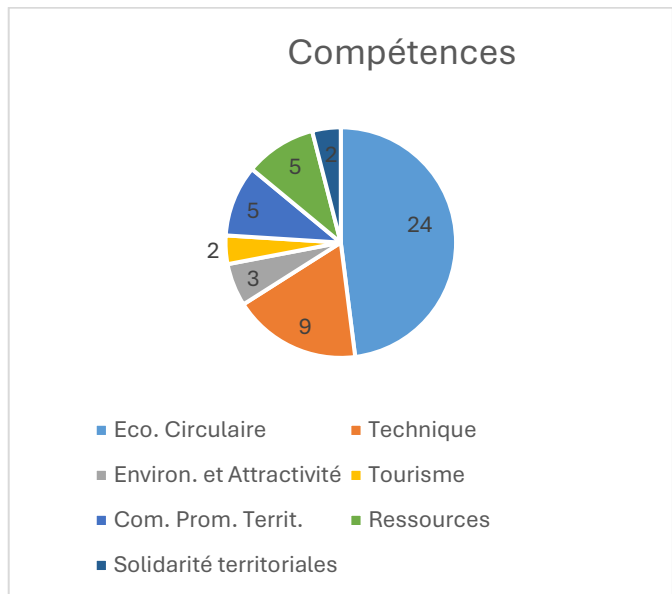
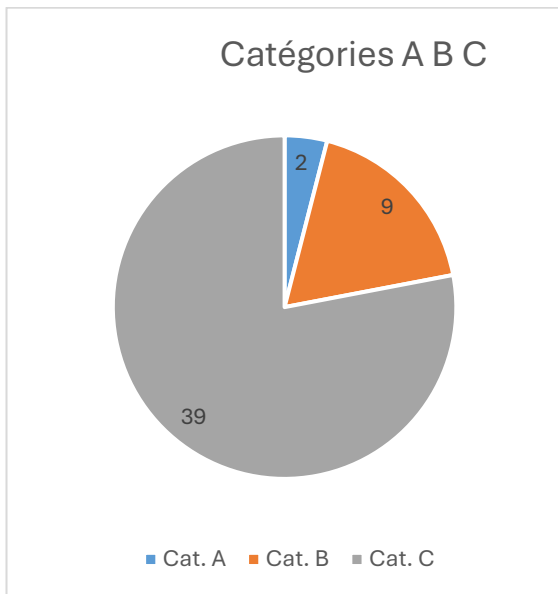
1.1.1 Evolution de 2022 à 2025



Le nombre d'agents sur emplois permanents est passé de 47 au 31 décembre 2024 à 50 au 31 décembre 2025 soit une hausse de 6,4%.

Ceci s'explique par la création de 3 nouveaux postes en service technique : contrôleur des travaux, emploi PEC (non permanent) stagiairisé et création d'un poste d'un agent technique pour le faucardage et renfort des effectifs actuels.

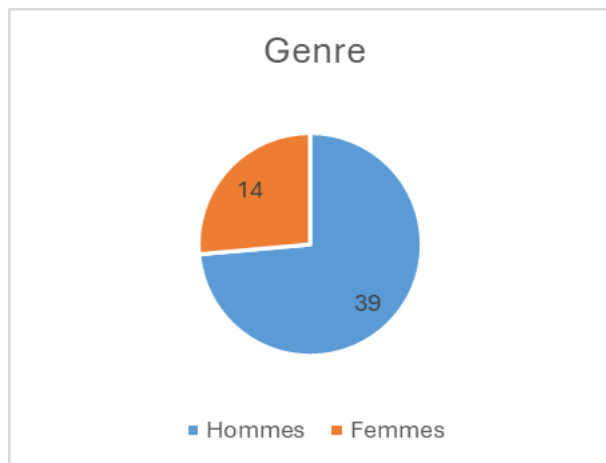
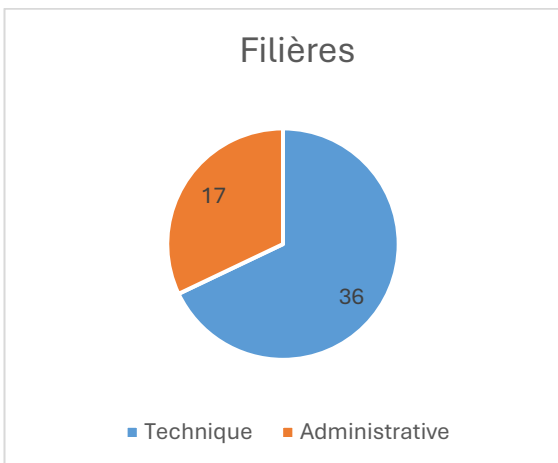
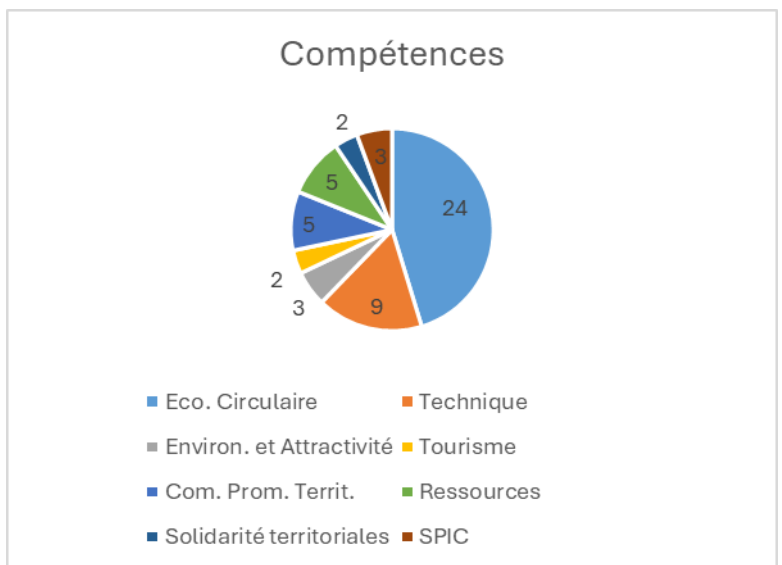
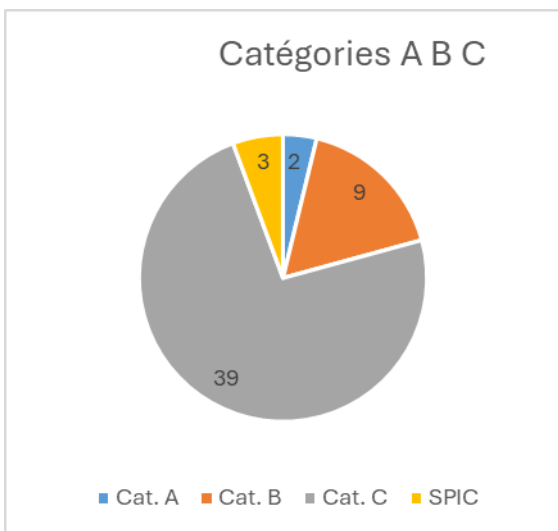
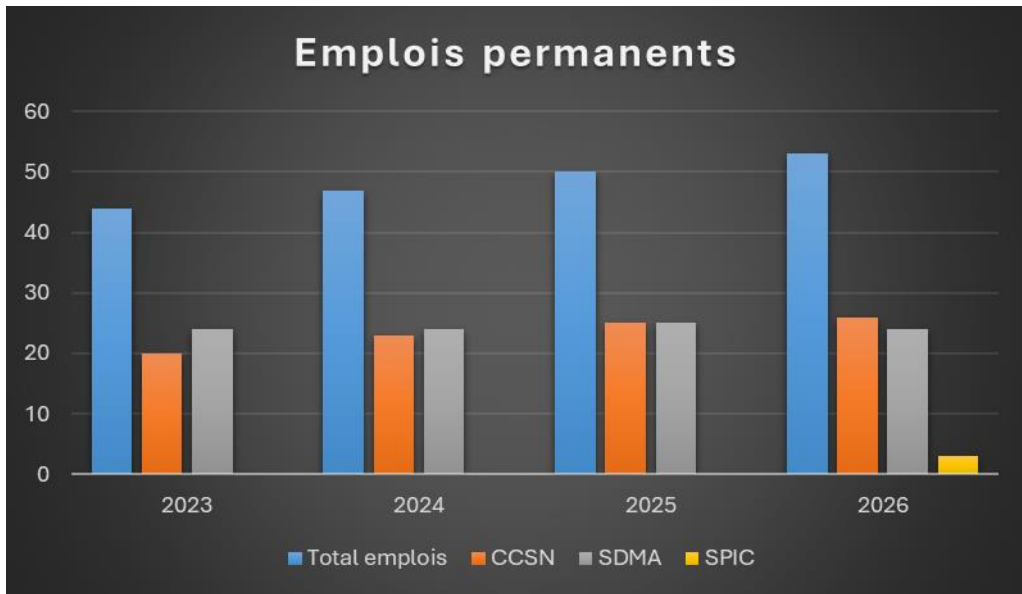
1.1.2 Répartition par catégorie, compétences, filières et genre



1.1.3 Evolution prévisionnelle 2026

Au 01/04/2026 la CCSN reprendra en régie sous la forme d'un SPIC doté de la seule autonomie financière une activité d'entretien de réparation nautique et de faucardage confiée à une Société Public Local dans le cadre d'une convention de délégation. La Communauté de

communes reprendra les contrats de droit privé du personnel et appliquera la convention collective de l'industrie et du nautisme



1.2 Effectifs sur emplois non permanents

A ces effectifs sur emplois non permanents, s'ajoutent les autres agents contractuels (saisonniers, apprentis, emploi aidés, contractuels sur besoins temporaires)

Autres agents contractuels	2022 (Au 31décembre)	2023 (Au 31décembre)	2024 (Au 31décembre)	2025 (Au 31 décembre)
Communauté de Communes Sud Nivernais	27	27	27	20

Le nombre de contractuels est passé de 27 en 2024 à 20 en 2025 soit une baisse de 25,93%.

2. Evolution des dépenses de personnel

2.1 La Masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de la masse salariale par budget depuis 2022

Données en milliers d'euros	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026 (prév.)
Dépenses de personnel – budget principal	849 064	957 381	1 092 355	1 214 425	1 275 000
Dépenses de personnel – budget SDMA	1 073 972	980 405	1 161 904	1 166 584	1 190 000
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL (Budget principal + budget annexe)	1 923 036	1 937 786	2 254 259	2 381 009	2 465 000
Evolution en %	+ 11,33%	+ 0,77%	+ 16,33%	+5,63	+ 3,53%

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents permanents et élus et les salaires des saisonniers ou contrat pour besoins temporaires. Les dépenses de personnel comprennent également les charges afférentes à la médecine, aux assurances et adhésion au CNAS.

Entre 2022 et 2023, une évolution de + 0,77% est constatée et cela s'explique par :

- Une augmentation du point d'indice sur année plein + 20 000€
- Reprise de gestion de l'Office du Tourisme soit + 55 000€
- Revalorisation à la suite de reprises de missions d'emplois supprimés au SDMA soit + 20 000€
- Mise en place des tickets restaurants à compter de juillet 2023 soit + 17 000€
- Recours à des contractuels à l'année

Entre 2023 et 2024 une évolution de + 16,33% est constatée et s'explique par :

- La revalorisation de 5 points des grilles indiciaires soit + 10 000€
- Recrutement de 2 conseillères numériques, d'agent de services techniques soit + 150 000€
- Tickets restaurant sur année pleine soit + 35 000€

- Recrutement de contractuels à l'année
- Effet glissement vieillesse technicité + 2% soit + 17 000€
- Versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Entre 2024 et 2025 une évolution de + 5,63% est constatée et s'explique par :

- Recrutement de contractuels à l'année
- Effet glissement vieillesse technicité + 2%
- Augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL de +3%

Le budget prévisionnel pour l'année 2026 prévoit une évolution de + 3,53 % en lien avec le recrutement d'un conducteur de travaux, ainsi que la revalorisation de certains agents (avancement grade, échelon, RIFSEEP) et la revalorisation des cotisations employeur CNRACL.

1.1 Les éléments de rémunération

Les montants versés au titre de la rémunération des agents pour le budget principal sont les suivants :

Budget Principal	2022			2023			2024			2025		
	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI
Fonctionnaires	191 765 €	70 879 €	1874 €	262 233 €	67 284 €	3 147 €	251 406 €	73 532 €	3544 €	324 766 €	73 532 €	3 544 €
Contractuels permanents	291 287 €	78 738 €	0	332 930 €	47 358 €	0	432 997 €	71 117 €	0	390 312€	82 800 €	550 €
Agents non permanents	52 372 €	0	0	74 654 €	0	0	58 813 €	0	0	43 777 €	0	0
TOTAL	535 424 €	149 617 €	1874 €	669 817 €	114 642 €	3 147 €	743 216 €	82 105 €	3544 €	758 855 €	156 332 €	4 094€

Les montants versés au titre de la rémunération des agents pour le budget annexe – SDMA sont les suivants :

	2022			2023			2024			2025		
	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI	Bruts annuels	Dont primes	Dont NBI
Fonctionnaires	568 311 €	116 981 €		579 466 €	118 471 €	1 472 €	633 935 €	143 894 €	2 658 €	637 981 €	116 712 €	2 658 €
Contractuels permanents	164 121 €	13 917 €		71 258 €	914 €		74 368 €	8 888 €		62 521 €	3 840 €	
Agents non permanents				64 200 €			74 877 €			68 728 €		
TOTAL	732 432 €	130 898 €		714 924 €	119 385 €	1 472 €	783 180 €	152 382 €	2 658 €	769 230 €	120 552 €	2 658 €

2. Gestion prévisionnelle des ressources humaines

2.1 La Formation

Concernant l'ensemble des effectifs, les ressources humaines utiliseront les demandes faites lors des entretiens professionnels, pour satisfaire au mieux les agents dans la réalisation de leur formation. Cela permettra de participer à l'évolution professionnelle de leurs agents, ce qui ne peut être que bénéfique pour la collectivité.

2.2 La durée effective du travail

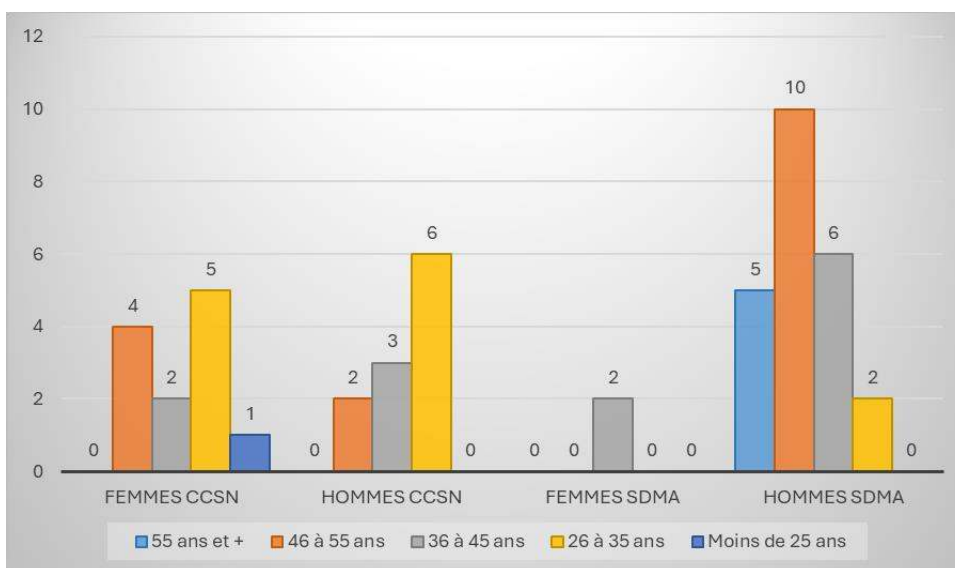
Le temps de travail annuel d'un agent est de 1607 heures par an.

Afin de bénéficier de 9 jours de RTT, les agents administratifs doivent faire 30min supplémentaire par semaine, passant le temps de travail à 36 heures par semaine à 36h30.

Les cadres ont un forfait de 18 jours de RTT soit 38 heures par semaine.

Les agents techniques ont un temps de travail de 36h par semaine afin de bénéficier de 6 jours de RTT et ont également, en fonction du poste occupé, de 4 à 6 jours de pénibilités.

2.3 La pyramide des âges



2.4 Les agents permanents 2025

En 2025 l'effectif des agents permanents à la Communauté de Communes Sud Nivernais est de 34 hommes et 14 femmes.

En 2026, 2 femmes ont quitté les effectifs et une agente a été recrutée en tant qu'ambassadrice du tri, 1 homme est parti en retraite au 31/12/2025 et est remplacé et 3 hommes supplémentaires sont recrutés en service technique. Donc cela porte l'effectif total de la Communauté de Communes sud Nivernais à 50 agents soit 13 femmes et 37 hommes.

A cela va s'ajouter à partir du 01/04/2026 3 hommes supplémentaires avec le SPIC ce qui portera l'effectif de la Communauté de Communes à 53 agents soit 13 femmes et 40 hommes.

G. DAGUIN : Je constate une sorte de morosité dans la situation actuelle qui m'interpelle. Les dernières informations concernant la Dotation Globale de Fonctionnement où on demande aux collectivités un effort de près de 5 milliards vont forcément peser sur les collectivités et sur les besoins de ces collectivités à faire des projets. Je ne sais pas ce que sera l'année 2026 car nous sommes dans une situation internationale compliquée et sur laquelle nous n'avons pas vraiment de vision si ce n'est que souvent les experts se trompent. On annonce que le taux d'inflation est stable, cela peut se concevoir mais la situation est problématique en termes de pouvoir d'achat. On sait très bien ce qui détermine aussi l'activité économique, c'est la disponibilité qu'ont les citoyens de pouvoir acheter et de consommer. Moi je suis très inquiet. Si on a des projets en 2026 à la Communauté de Communes concernant les besoins des collectivités qui se font ressentir notamment sur les questions écologiques, la nécessité de s'attaquer aux passoires thermiques de nos bâtiments. Il faudra être très attentifs à la nécessité de taper du poing sur la table afin que l'Etat tienne ses engagements sur la question des dotations.

D. BARBIER : Je voulais déjà vous féliciter pour la qualité du document qui est très clair, très pédagogique une fois de plus. Ce n'est pas surprenant mais ça fait du bien de le dire. Je voulais aussi saluer la gestion de la Communauté de Communes qui est bien tenue. Les résultats financiers font un peu rêver un certain nombre de collectivités. Il y a juste un point que je souhaiterais partager avec vous et qui rejoint le propos qui vient d'être tenu par Gérard DAGUIN. Le DCRTP, le Fonds de dotation de compensation, n'a fait que fondre. Cela a commencé il y a quelques années. Je vous rappelle qu'historiquement, c'est un fond qui avait été créé à la disparition de la TP suite à la loi du 16 décembre 2010 sous l'ère Sarkozy et que ce fonds était destiné à amenuiser les effets pervers suite à la disparition de la TP. Lorsque l'on remarque la trajectoire que celui-ci a suivi, on ne peut que constater malheureusement, qu'il a fondu comme neige au soleil. Il a fondu pour l'interco mais il a fondu aussi pour nos communes comme vous avez pu vous en rendre compte. La trajectoire qui se dessine pour 2026 ne va pas dans le bon sens. Cela commence de peser assez lourdement. Et puis, j'ai besoin d'un éclaircissement concernant le SPIC, cela correspond au site de Champvert ? C'est le CTF ?

R. ROY : oui c'est ça

D. BARBIER : Donc on bascule le CTF sous cette forme juridique ? On le rattache à la SPL ? Donc il sort de la SPL et il va être rattaché à un service annexe de la Communauté

de Communes ? Il va être doté d'un budget annexe. Le budget général peut éventuellement abonder ou pas ? Au départ il risque d'être déficitaire.

Mme ROY donne la parole à M. CHOUIREB

M. CHOUIREB : Dans le cadre du SPIC, il peut y avoir effectivement des avances de faites du budget principal vers le budget annexe. C'est ce qui sera envisagé à l'issue des inventaires qui seront faits concernant toute la reprise des stocks car le patrimoine nous appartient. On repart tout de suite avec le personnel sur l'activité donc effectivement sur les premiers temps on risque d'avoir un déficit qui pourrait être vite comblé par l'activité faucardage qu'on souhaite mettre en œuvre et répondre au marché de VNF.

D. BARBIER : L'activité de faucardage est une prestation de service ? Elle est soumise à TVA ou pas ?

M. CHOUIREB : Elle sera soumise à TVA car elle dépassera les 32500 €.

D. BARBIER : Cela veut dire qu'avec la TVA, on va être au trimestre. Cela va être une activité assez lourde à gérer.

M. CHOUIREB : Oui effectivement, cela va être une activité financière à gérer.

D. BARBIER : On a toujours des emprunts sur le CTF ? On les reprend ?

M. CHOUIREB : Les emprunts sont déjà dans le budget location. Les amortissements que l'on voit et notamment le chapitre qu'on a mis en évidence des opérations de transfert qui sont la dotation aux amortissements, c'est principalement sur les amortissements des bâtiments qu'on a construit depuis 2011.

D. BARBIER : Cela veut dire qu'administrativement c'est géré par la Communauté de Communes. On a du personnel dédié uniquement pour la prestation de service du faucardage ?

M. CHOUIREB : On aura aussi une activité d'entretien du Port.

D. BARBIER : J'avais cru entendre que l'activité du CTF était malmenée.

M. CHOUIREB : Il y a de la reprise sur l'activité.

D. BARBIER : Sur les 3 ETP, il y en a 2 consacrés au faucardage ?

M. CHOUIREB : Non, 2 ETP consacrés au CTF et un au faucardage sur la partie de saison de faucardage. Le reste du temps, il fera l'activité d'entretien du Port qu'on refacturera à la SPL.

D. BARBIER : La convention avec VNF est signée ?

M. CHOUIREB : C'est un marché public donc on attend qu'il paraisse. VNF doit me prévenir afin que l'on puisse déposer notre candidature sachant qu'à ce jour il n'y a pas d'autre candidat sur le marché.

D. BARBIER : Ce sera sur 2026 ?

M. CHOUIREB : oui sur 2026 avec un démarrage d'activité sur avril/mail.

D. BARBIER : Et le bateau ?

M. CHOUIREB : Il est toujours en cours de construction. Ils sont en attente d'éléments hydrauliques pour finaliser la construction du bateau. Ils attendent en février les pièces donc nous espérons avoir le bateau pour début avril. Le prestataire nous prêterait un bateau si d'aventure il y avait du retard dans la livraison.

JR. GARÇON : Le marché va autofinancer le faucardeur ?

M. CHOUIREB : Il s'agit d'un prix au m2. On a un peu près 60 hectares à faucarder par an ce qui nous a amené dans un plan de financement à être compétitif. Il y a l'amortissement du bien, le personnel, les frais de carburant. Tout a été pris en compte dans le plan de financement donc normalement il devrait être équilibré voir un peu plus.

P. ROLLIN : Il me semble que si la Communauté de Communes est dans une situation financière aussi florissante et je rejoins Gérard DAGUIN pour dire qu'il me semble important de mettre le prochain mandat sous le signe d'investissements vraiment massifs et très conséquents dans le domaine environnemental, tout ce qui est réduction de notre consommation énergétique, isolation des bâtiments, etc et j'espère être rejoint par l'ensemble de nos collègues Elus communautaires.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte** du Débat d'Orientation budgétaire 2026 et d'autoriser Madame la Présidente ou le Vice-Président en charge des affaires financières de signer tous les documents y afférent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

4- Affaires Générales – RH – Tableau des effectifs – Rapporteur : Régine ROY

Statut	Code emploi	Emploi	Grade de recrutement	Temps de poste	Type d'emploi	Occ upé	Vacant	Observations
Pôle Economie circulaire								
TITULAIRE	DTEC	Directeur Pôle technique et économie circulaire	Grades du CE des Techniciens	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RSDEC	Responsable secteur déchetterie	Grades du CE des AM	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	ADEC1	Adjoint du responsable déchetterie	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC2	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC2	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC4	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ADEC5	Agent de déchetterie	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RSCOL	Responsable secteur collecte	Grade du CE des ATPIC	35h	Permanent	x		
TITULAIRE	CRE1	Adjoint du responsable collecte	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	C2	Chauffeur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	C3	Chauffeur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CER4	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE5	Chauffeur	Grades du CE des ATPIC	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE6	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE7	Chauffeur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRE8	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	CRE9	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
CDD	CRE10	Chauffeur ripeur éboueur	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE1	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE2	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE3	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	RE4	Ripeur éboueur	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
Pôle Sensibilisation et Education au tri								
TITULAIRE	CTGA	Chargé de tri et de gestion administrative	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
CDD	AMBT	Ambassadeur - Conseiller tri prévention	Grades du CE des ATT	35h	Permanent		X	
Pôle Technique								
TITULAIRE	RST	Responsable Services Techniques	Grades du CE des ATPIC	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ATP2	Adjoint du responsable Services Techniques	Grades du CE des ATP2C	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	ATP3	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		

TITULAIRE	ATP4	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	ATP5	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
CDD	ATP6	Agent technique polyvalent	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	ATP8	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent	X		
APPRENTI	ATP9	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Apprenti	X		
CDD	ATP9	Agent technique polyvalent	Grades du CE des ATT	35h	Permanent		X	
CDD	CTSB	Conducteur de travaux et sécurité bâtiment	Grades du CE des ATT	35h	Permanent		X	
Pôle Attractivité et Environnement								
CDI	DAE	Directeur pôle attractivité et environnement	Grades du CE des Attachés	35h	Permanent	X		
CDI	CM3	Chargé de mission environnement	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDD	CM4	Chargé de mission développement économique	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
Pôle Tourisme								
CDI	CM1	Agent touristique et chargé du développement de projets touristiques	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDI	CAOT	Chargée de l'accueil de l'Office du Tourisme	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence AATP2C	35h	Permanent	X		
Pôle Solidarités Territoriales								
CDI	CM1	Chargé de mission accompagnement des collectivités et contractualisation	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDD	CN2	Conseiller numérique	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	35h	Non Permanent	X		
Pôle Communication et Promotion du territoire								
CDI	RCPT	Responsable communication et promotion du territoire	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	AP1	Animateur du Patrimoine / adjoint communication	Grades du CE des AAT	35h	Permanent	X		
CDI	AP2	Animatrice du Patrimoine	Absence de cadres d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
CDD	RM3	Chargé de Communication	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence RT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	AEM1	Agent d'entretien musée	Grades du CE des ATT	4h30	Permanent	X		
Pôle Ressources								
TITULAIRE	DGS	Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel : DGS des communes de 20 000 à 40 000 habitants	35h	Permanent	X		

	DGS	Directeur Général des Services	Grades du CE des Attachés Hors Classe	35h	Permanent		X	
TITULAIRE	RF	Référente finances	Grades du CE des AATP2C	35h	Permanent	X		
STAGIAIRE	CAAA	Chargée d'accueil et des affaires administratives	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence AAT	35h	Permanent	X		
TITULAIRE	CRHAF	Chargée de mission RH et Affaires Générales	Grade du CE des AAT	35h	Permanent	X		
CDI	AE	Agent d'entretien	Absence de cadre d'emploi rémunéré référence ATT	15h40	Permanent	X		

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De prendre acte du tableau ci-dessus.

Le Conseil prend acte du tableau des effectifs.

5- Affaires patrimoniales -Convention d'occupation du domaine public entre la CCSN et la ville de Decize pour l'installation d'un abri bus sur la ZA du Four à Chaux à Decize – Rapporteur : Régine ROY

Depuis quelques années, la Communauté de Communes et la ville de Decize réfléchissent à installer un arrêt de la navette gratuite DeciDelà sur la ZA du Four à Chaux.

La création d'un tel arrêt répond à un besoin réel et immédiat du territoire. La zone compte aujourd'hui près de 200 emplois, avec des salariés dont certains ne disposent pas de véhicule personnel.

L'absence d'arrêt limite l'accès à l'emploi et freine l'attractivité des entreprises implantées.

Cet arrêt permettrait de mieux desservir la zone, de sécuriser et d'améliorer les déplacements domicile-travail, et de soutenir les entreprises dans leurs besoins de recrutement.

Par ailleurs, la Ville de Decize s'engage à adapter le circuit et les horaires de la navette afin d'assurer une correspondance directe avec les horaires d'arrivée et de départ des trains, rendant la zone accessible depuis l'ensemble du bassin de mobilité. Cette coordination renforcera l'usage du transport collectif gratuit et fluidifiera les trajets multimodaux.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de mobilité durable de la commune : encourager l'usage du transport public gratuit, réduire la dépendance à la voiture

individuelle et favoriser la mobilité douce, notamment en facilitant les trajets combinés vélo + navette.

Visible, structurant et à coût maîtrisé, cet arrêt renforcerait l'accessibilité de la zone, améliorerait le service offert aux salariés et participerait à l'attractivité globale du territoire.

Un aménagement simple, mais à fort impact social, économique et environnemental.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le projet de création d'un arrêt de la navette gratuite sur la ZA du Four à Chaux ;
- De valider le projet de convention d'occupation du domaine public ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention et tout document afférent à cette opération.

JR GARÇON : On pourrait peut-être en profiter pour faire une aire de covoiturage sur cet arrêt. Par exemple il y a un bus de FPT qui passe tous les jours. Les gens passent au champ de la Dame. Tous les gens se garent le long de chez Noz ou vers le cimetière et cela engorge un peu. Je pense qu'il serait bien de faire une proposition pour utiliser cet arrêt de bus également pour cet arrêt FPT et cela éviterait au bus de tourner au Champ de la Dame où ce n'est pas très approprié non plus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

6- Développement économique – Création d'une surlargeur de voirie et renouvellement de la conduite d'eau potable - route du Pré Charpin à La Machine - Modification du plan de financement – Rapporteur : Régine ROY

Par délibération en date du 16 décembre 2025, le Conseil communautaire a validé la réalisation de la réfection de la voirie du Pré Charpin à La Machine, comprenant notamment :

- La création d'une surlargeur de chaussée ;
- La reprise de la structure existante ;
- Le renouvellement de la conduite d'eau potable ;
- Les travaux de réseaux et d'eaux pluviales.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de moderniser les infrastructures routières, de faciliter l'accès à la zone d'activités en plein développement, et d'améliorer la sécurité des différents usagers de cette voie menant à l'étang Grenetier.

À la suite de la consultation des entreprises et de l'ouverture des plis, les montants proposés ont nécessité une **actualisation du plan de financement initialement adopté**.

Les nouvelles offres, intégrant les conditions économiques du moment et les ajustements techniques demandés, conduisent à modifier les prévisions de dépenses et de recettes.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	%
Prestations générales	12 855,00 €	15 426,00 €	
Renouvellement conduite eau potable + travaux d'eaux pluviales	316 395,50 €	379 674,60 €	
Travaux de voirie (terrassement, démolition, dépose)	487 205,92 €	584 647,10 €	
Réseaux secs	50 465,40 €	60 558,48 €	
Honoraires travaux	31 671,00 €	38 005,20 €	
TOTAL DÉPENSES :	898 592,82 €	1 078 311,38 €	100 %
<u>RESSOURCES</u>			
D.E.T.R.	269 578,00 €	269 578,00 €	30 %
Autofinancement :	629 014,82 €	754 817,78 €	70 %
TOTAL RESSOURCES :	898 592,82 €	1 078 311,38 €	100 %

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De **valider** le nouveau plan de financement de l'opération "Création d'une surlargeur de la voirie du Pré Charpin à La Machine", tel que présenté ci-dessus ;
- D'**autoriser** Madame la Présidente à solliciter ou actualiser la demande de subventions DETR ;
- D'**autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette opération, y compris les pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

7- Développement économique – Prorogation de la Promesse Unilatérale de Vente avec l'entreprise Bordet - ZA du Four à Chaux – Rapporteur : Régine ROY

Une promesse unilatérale de vente a été conclue le 23 janvier 2025 entre la Communauté de Communes Sud Nivernais et la société Groupe BORDET en vue de la cessation d'une parcelle sur la ZA du Four à Chaux à Decize d'une superficie d'environ 136 378 m², destiné à accueillir une unité de production de carbone végétal dans le cadre du projet industriel porté par le Groupe BORDET.

La promesse prévoyait initialement une possibilité d'exercice de l'option d'achat par le Groupe Bordet jusqu'au 31 décembre 2025, et une signature de l'acte authentique au plus tard le 31 janvier 2026.

L'état d'avancement du projet (procédures administratives, de financement et d'ingénierie), nécessite un délai complémentaire afin de permettre à l'entreprise de finaliser les démarches indispensables à la réalisation du projet.

Les deux parties souhaitant poursuivre leur collaboration et sécuriser la mise en œuvre du projet industriel, présentant un intérêt économique majeur pour le territoire, il est proposé, d'un commun accord, de proroger la durée de la promesse unilatérale de vente jusqu'au 31 janvier 2027, afin de permettre la poursuite des démarches en cours et la réalisation du projet dans des conditions juridiquement sécurisées.

Un projet d'avenant est annexé à la délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la prorogation de la promesse unilatérale de vente conclue le 23 janvier 2025 avec la société Groupe BORDET, portant sur le terrain situé en ZA du Four à Chaux, jusqu'au 31 janvier 2027 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'avenant prorogeant la promesse ainsi que tous documents afférents nécessaires à son exécution ;
- **De dire** que les autres stipulations de la promesse unilatérale de vente restent inchangées et continuent de produire leurs effets.

D. BARBIER : On en est où sur le projet ? car on n'en sait guère plus. On prolonge de 2 ans d'un seul coup, c'est énorme.

M. CHOUIREB : On avait un an jusqu'au 31 janvier 2026 et on reprolonge d'un an.

R. ROY : On a eu une réunion récemment en Préfecture. Le projet avance

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

8- Tourisme - Tarifs borne de recharge Hôtel Restaurant Port de la Jonction – Rapporteur : Régine ROY

Afin de favoriser l'accueil des clients de l'Hôtel - Restaurant et de compléter l'offre touristique, il est proposé de mettre en place des tarifs pour l'utilisation de la borne de recharge située à l'Hôtel Restaurant Port de la Jonction.

Recharge normale (jusqu'à 22 kVA)

- Forfait : 1,50 € par période de 12h
- Énergie : 0,35 € / kWh
- Occupation : 0,01 € / minute

Recharge rapide (jusqu'à 50 kVA)

- Forfait : 2,00 € par période de 12h
- Énergie : 0,50 € / kWh
- Occupation : 0,025 € / minute

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les tarifs de la borne de recharge Hôtel Restaurant Port de la Jonction.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

9- Environnement – Approbation de la convention de mise en œuvre commune pour l'accord de territoire de la Plaine alluviale de la Loire Auvergnobourguignonne – Rapporteur : Régine ROY

La Communauté de Communes Sud Nivernais, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), a

approuvé sa participation au contrat territorial de rivière relatif à la Plaine alluviale de la Loire Auvergno-Bourguignonne (PALAB) en 2021 pour le premier cycle 2022-2024.

Le contrat territorial s'appelle désormais « Accord de Territoire » mais reste l'outil privilégié de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques, à la lutte contre les pollutions diffuses et à l'adaptation au changement climatique à une échelle hydrographique cohérente et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Comme prévu en 2021, il est proposé de poursuivre la contractualisation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un second cycle de 3 ans 2026-2028 afin de prolonger la stratégie de territoire mise en place, toujours avec un portage et une animation assurée par l'Etablissement Public Loire.

Cette contractualisation est régie par la convention en annexe qui définit les actions envisagées ainsi que la répartition du reste à charge une fois la contribution de l'Agence de l'Eau réalisée. Les montants inscrits dans cette convention sont prévisionnels et donnés à titre indicatif. Ces montants pourront être réajustés en fonction des dépenses réelles et des subventions effectivement obtenues (Feder Loire principalement).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les termes de la convention 2026-2028 de mise en œuvre commune de l'accord de territoire de la plaine alluviale de la Loire Auvergno-bourguignonne ci-annexée
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention

P. ROLLIN : J'interviens à nouveau pour compléter ce que j'ai dit tout à l'heure. Je voudrais souligner l'importance du travail réalisé dans le cadre de ces contrats territoriaux d'aménagement des bassins versants. Celui-ci et celui du Bassin versant de l'Aron Cressonne où j'ai siégé et où un travail absolument remarquable est effectué pour sauver les zones humides, restaurer la continuité écologique, améliorer la qualité hydrologique de nos nappes. Je voudrais insister aussi sur l'importance de soutenir toutes les instances environnementales que sont Natura 2000, la réserve naturelle régionale de la Loire Bourguignonne et puis le syndicat du canal, enfin beaucoup d'instances où on fait face avec beaucoup de bonne volonté et de conviction à l'urgence écologique. Je les soutiens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.